



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 5
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Friday, February 2, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le vendredi 2 février 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté
Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey

III

Appearances / Comparutions

Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar
Media Coalition	Christian Leblanc Patricia Hénault
Centre for Free Expression	John Mather Michael Robson

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society	Malliha Wilson
The Pillar Society	Daniel Stanton
Democracy Watch	Wade Poziomka Nick Papageorge
Canada's NDP	No one appearing
Conservative Party of Canada	Michael Wilson Nando de Luca
Chinese Canadian Concern Group on The Chinese Communist Party's Human Rights Violations	Neil Chantler
Erin O'Toole	Thomas W. Jarmyn Preston Lim
Senator Yuen Pau Woo	Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
MR. DOMINIC LeBLANC, Sworn/Assermenté	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Shantona Chaudhury	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. John Mather	37
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Christian Leblanc	46
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	55
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	62
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	71
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Christian Leblanc	77
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. John Mather	82
Closing Submissions by/Représentations finales par Ms. Hannah Taylor	87
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Jon Doody	89
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Guillaume Sirois	91
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Luc Boucher	94
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Mark Polley	97
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Gib van Ert	101
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Sujit Choudhry	104
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Michael Wilson	107
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Thomas Jarmyn	108
Closing Submissions by/Représentations finales par MS. Malliha Wilson	110
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Daniel Stanton	114
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Wade Poziomka	116
Closing Submissions by/Représentations finales par Mr. Gregory Tzemenakis	119

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT 1	Interview Summary: Dominic LeBlanc (Minster of Public Safety, Democratic Institutions and Intergovernmental Affairs)	3
WIT 2	Résumé d'entretien : Dominic LeBlanc (ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales)	3
COM 3	Orders in Council - Terms of Reference	72

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le vendredi 02 février 2024 à 9 h 59

LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 59.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour.

Avant de commencer, je voudrais simplement rappeler à tous que lorsque vous êtes au podium, et je vais en profiter pour rappeler la même chose aux témoins, il ne faut pas parler trop rapidement. On a d'excellents interprètes, mais on rend leur travail très difficile lorsqu'on parle trop vite, alors...

(NON INTERPRÉTÉ)

...c'est difficile lorsque quelqu'un parle trop vite. Donc, je ferai de mon mieux pour rappeler durant la journée de parler lentement.

Alors, Maitre Chaudhury.

Bonjour. Le témoin a-t-il fait son affirmation?

Me SHANTONA CHAUDHURY: Non, pas encore.

COMMISSAIRE HOGUE: Alors...

LE GREFFIER: Voulez-vous une affirmation solennelle ou sur la bible?

Me DOMINIC LeBLANC: Sur la bible.

LE GREFFIER: OK.

Veillez indiquer votre nom et épeler votre

1 nom de famille sur le dossier.

2 **M. DOMINIC LeBLANC:** Dominic LeBlanc.

3 **LE GREFFIER:** Veuillez lever la main droite,
4 s'il vous plait.

5 Jurez-vous de dire la vérité, toute la
6 vérité, et rien que la vérité, avec l'aide de Dieu?

7 **M. DOMINIC LeBLANC:** Je le jure.

8 **--- M. DOMINIC LeBLANC, Sous affirmation solennelle/Affirmed:**

9 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup.

10 Vous pouvez procéder.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

12 Et bonjour, Monsieur le Ministre. Alors,
13 asseyez-vous, s'il vous plait.

14 Merci d'être avec nous ce matin. Bon, avant
15 qu'on commence vraiment, je vais juste vous prévenir que je
16 vais parfois poser mes questions en français, parfois en
17 anglais, et je vous invite, bien sûr, à répondre dans la
18 langue de votre choix.

19 **M. DOMINIC LeBLANC:** Ça me fera plaisir.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait.

21 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY:**

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On va commencer alors
23 avec juste une question d'intendance pour déposer votre
24 résumé d'entretien en preuve.

25 Alors, je demanderais, s'il vous plait, au
26 greffier de présenter le document WIT plusieurs zéros 2 au
27 témoin.

28 Il s'agit là, en attendant, Monsieur le

1 Ministre, de la version française du résumé de votre
2 entretien avec les avocats de la Commission.

3 Le voilà. Parfait.

4 Alors, Monsieur le Ministre, est-ce que vous
5 vous rappelez avoir participé à un entretien avec les avocats
6 de la Commission il y a quelques semaines, soit le 19 janvier
7 2024?

8 **--- PIÈCE No. WIT 2:**

9 Résumé d'entretien : Dominic LeBlanc
10 (ministre de la Sécurité publique,
11 des Institutions démocratiques et des
12 Affaires intergouvernementales)

13 **--- PIÈCE No. WIT 1:**

14 Interview Summary: Dominic LeBlanc
15 (Minister of Public Safety,
16 Democratic Institutions and
17 Intergovernmental Affairs)

18 **M. DOMINIC LeBLANC:** C'est sûr, on était à
19 Montréal.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'est ça, exactement.
21 Et pouvez-vous nous confirmer que ce document est bel et bien
22 le résumé de cette entrevue?

23 **M. DOMINIC LeBLANC:** Absolument. Je l'ai lu
24 puis c'est absolument le document.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK. Parfait. Et que
26 son contenu représente bien les teneurs de vos propos?

27 **M. DOMINIC LeBLANC:** Absolument.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Merci.

1 Vous pouvez laisser le document là parce que
2 je peux peut-être faire référence au document plus tard.

3 Alors, juste pour commencer avec un peu de
4 contexte, Monsieur le Ministre, est-ce que je vous
5 demanderais de nous décrire votre portefeuille ministériel et
6 les domaines auxquels il touche et, en ce faisant, dans vos
7 réponses, je vous demanderais de préciser deux choses.
8 Premièrement, juste depuis quand vous occupiez ces postes-là
9 et, deuxièmement, si vous pouvez nous expliquer la manière
10 dont chacun de ces portefeuilles est lié à la sécurité
11 nationale ou non et à la confidentialité du renseignement et,
12 en fait, aux enjeux dont nous discutons cette semaine.

13 **M. DOMINIC LeBLANC:** Alors, je suis le
14 ministre... j'ai trois fonctions : sécurité publique,
15 institutions démocratiques et affaires intergouvernementales.

16 Je suis ministre des Affaires
17 intergouvernementales depuis 2018. Il y a une certaine
18 période, j'ai été malade, monsieur Morneau et ensuite madame
19 Freeland m'ont remplacé par intérim pendant cette période. Je
20 suis redevenu ministre des Affaires intergouvernementales en
21 2020.

22 C'est la façon que notre gouvernement
23 interagit avec nos partenaires dans la Fédération. Souvent,
24 les premiers ministres, sauf au Québec, les premiers
25 ministres sont eux aussi ministres des Affaires
26 intergouvernementales dans leur gouvernement. Alors, c'est
27 une façon pour notre gouvernement d'avoir une relation avec
28 les provinces et les territoires sur les enjeux de

1 juridictions partagées.

2 À votre question, est-ce qu'il y a beaucoup
3 d'éléments de sécurité nationale, de protection des
4 institutions démocratiques, pas énormément dans cette
5 fonction-là. Cependant, je me rappelle par exemple quand il y
6 avait la question des ballons qui ont survolé le Yukon l'été,
7 il y a un an et demi, je crois, le premier ministre du Yukon
8 m'a appelé, je n'étais pas ministre de la Sécurité publique,
9 c'était parce c'était son point de contact au gouvernement
10 fédéral.

11 Les deux autres fonctions touchent beaucoup
12 au travail que vous faites dans la partie (d) de votre
13 Commission. Évidemment, je suis ministre des Institutions
14 démocratiques depuis 2019 et, avec cette fonction-là, je suis
15 responsable par exemple du plan de protection de la
16 démocratie que nous avons mis en place avant que j'assume ces
17 fonctions-là. J'ai moi-même amélioré ou ajusté le plan avant
18 les élections de 2021 dans cette fonction-là.

19 Je suis ministre responsable pour la loi
20 électorale, la loi sur le redécoupage électoral suite au
21 recensement, mais c'est une fonction au Conseil privé qui
22 vise un peu la façon qu'on peut améliorer l'accès à la
23 démocratie, qu'on peut encourager les Canadiens d'aller
24 voter. C'est une fonction qui existe comme un portefeuille à
25 part avant que le premier ministre l'avait combinée dans mon
26 cas.

27 Évidemment, le ministère de la Sécurité
28 publique est une fonction qui existe depuis, je crois, 2001.

1 C'est un ministère qui regroupe principalement cinq agences,
2 qui interagissent avec la Sécurité nationale, c'est sûr, la
3 Commission de la libération conditionnelle, le Service
4 correctionnel du Canada, l'Agence des services frontaliers,
5 mais dans le domaine de votre travail, j'imagine, c'est
6 beaucoup plus le Service de renseignement et de sécurité du
7 Canada et la GRC. Alors, c'est ces cinq agences-là dans le
8 portefeuille, mais avec un ministère qui s'occupe un peu de
9 coordonner la politique entre ces cinq agences-là.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Merci.

11 Bon, allons maintenant plus dans la
12 substance. Durant votre témoignage, Monsieur le Ministre, je
13 vais vous présenter plusieurs enjeux qui ont été soulevés
14 cette semaine, des fois aux échanges que la Commission a eus
15 avec des experts ou bien avec des témoins de la fonction
16 publique qui ont témoigné hier, et surtout la perspective et
17 les commentaires très utiles que nous avons reçus des
18 participants, soit ceux qui sont dans la salle, soit ceux qui
19 participent à distance.

20 Alors, commençons avec des thèmes un peu plus
21 généraux. Et là, je vais changer en anglais pour un bout.

22 (Non interprété)... transparence et le contexte
23 de l'ingérence étrangère, je dirais que ç'a été le thème
24 général de la semaine, que la tension, si on peut dire ainsi,
25 qui existe entre, d'un côté, les intérêts du public, la
26 transparence, la divulgation d'informations concernant
27 l'ingérence étrangère, et de l'autre, l'intérêt du public à
28 s'assurer que les agences de sécurité nationale peuvent

1 continuer sur le travail pour assurer la sécurité des
2 Canadiens, ce qui pourrait inclure la protection des sources,
3 les méthodologies, les enquêtes, et cetera.

4 Donc, il a fréquemment été dit, en tout cas
5 cette semaine, qu'il y a une tension inhérente, une
6 contradiction entre les deux.

7 Donc, qu'est-ce que vous en pensez tout
8 d'abord?

9 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, j'ai bien sûr pris
10 note des audiences cette semaine, c'est un sujet de
11 discussion avec les hauts représentants avec lesquels je
12 travaille. Je ne décrirais pas ça comme une tension, c'est un
13 équilibre, plutôt, et ce n'est pas un choix binaire. Je crois
14 que le gouvernement doit faire les deux, doit maximiser, dans
15 le domaine d'ingérence étrangère et de processus
16 démocratique, il faut avoir, autant que possible des citoyens
17 et une population informés, un électorat résilient qui
18 comprend la nature de l'ingérence étrangère, que cette menace
19 est réelle, qu'elle évolue. Nous parlons de cela publiquement
20 depuis six ou sept ans, ainsi que les agences de sécurité et
21 le SCRS dans leur rapport aussi.

22 Donc, d'un côté, nous acceptons absolument le
23 besoin de maximiser la compréhension du public de ces
24 questions. C'est une des meilleures façons de détecter et de
25 contrer les tentatives d'ingérence dans les processus
26 électoraux, mais comme vous l'avez noté dans la question, il
27 y a aussi une obligation de par la loi, imposée par les
28 statuts, sur les agences de sécurité nationale que de

1 protéger certains documents confidentiels ou enjeux
2 confidentiels parce que, tout d'abord, elles ont une
3 responsabilité importante de protéger les Canadiens et les
4 institutions démocratiques, et pour ce faire, elles doivent
5 avoir accès à des produits de renseignement qui viennent
6 souvent d'alliés, elles viennent avec des réserves autour de
7 la divulgation. Ce sont des informations que l'on doit garder
8 secrètes. Tout comme on partage des informations avec nos
9 alliés, très souvent il y a la condition que cette
10 information soit gardée confidentielle pour protéger les
11 sources humaines, les méthodes d'enquête.

12 Et je sais que le directeur et d'autres que
13 vous avez entendus hier pourraient vous parler des détails de
14 cela plus que moi, mais moi, j'ai été frappé lorsque je suis
15 devenu ministre de la Sécurité publique, à quel point on est
16 des importateurs d'informations de renseignement et une
17 partie de cette information est vitale pour protéger la
18 sécurité de notre pays dans le cas d'enquêtes
19 d'antiterrorisme.

20 Donc, la plupart des démocraties modernes ont
21 des services de renseignements qui ont des règles légiférées
22 autour de la protection des sources, la protection de la
23 divulgation. C'est essentiel pour qu'ils puissent faire le
24 travail que le Parlement leur demande de faire. Mais il
25 existe, bien évidemment, le besoin d'avoir cet équilibre et
26 il y a différents organes de supervision qui supervisent le
27 travail de ces agences, comme le Comité de la sécurité des
28 parlementaires, l'Agence de supervision qui est présidée par

1 l'ancien juge de la Cour suprême du Canada. Donc, on a
2 également inscrit comme il le faut les mécanismes appropriés
3 pour s'assurer qu'ils font ce travail en suivant la loi.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bien. Alors, il y a
5 beaucoup de choses dans votre réponse, alors je vais essayer
6 de déballer un petit peu cela.

7 Je crois que vous avez fait référence tout
8 d'abord au fait que ce n'est pas binaire. C'est quelque chose
9 qu'on a entendu hier. C'est peut-être un petit peu tôt le
10 matin pour la philosophie, mais est-ce que...

11 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, peut-être qu'il a
12 emprunté une citation de moi, je l'ai vu dire ça, mais...

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété)

14 **Me DOMINIC LeBLANC:** ...l'imitation est la plus
15 grande forme de flatterie.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Sait-on jamais.

17 Alors, seriez-vous d'accord avec moi que la
18 transparence est quelque chose qui est nécessaire pour lutter
19 contre l'ingérence étrangère? Ce n'est pas quelque chose
20 d'additionnel, un bonus, c'est fondamental.

21 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et je reviens à cette
23 idée d'importateur net dans un instant, de renseignement,
24 mais je voulais vous poser une question plus spécifique.

25 Je suis sûr que vous en êtes conscient, il y
26 a une lettre du ministère de la Justice envoyée à la
27 Commission datée du 15 décembre avec 13 documents biffés. On
28 a demandé ces documents au ministère de la Justice. Il y a

1 beaucoup de choses dans cette lettre.

2 On n'a pas besoin de l'afficher, je ne vais
3 pas y faire référence spécifiquement.

4 Mais la lettre dit beaucoup de choses, mais
5 l'un des messages très clairement, c'est que la position du
6 gouvernement c'est qu'une pleine divulgation publique de
7 toute l'information dont est informée la Commission est un
8 résultat peu probable, disons, étant donné la nature
9 hautement confidentielle de ces informations.

10 Donc, au moins une des parties à l'audience
11 cette semaine avait décrit cela comme étant un mauvais départ
12 pour cette Commission. Donc, que pensez-vous de cela?

13 **Me DOMINIC LeBLANC:** L'enquête, cette enquête
14 est née à la suite du mandat qui a été accepté par tous les
15 partis politiques reconnus à la Chambre des communes. Chaque
16 ligne, chaque mot de ce mandat fut accepté par tous les
17 partis reconnus à la Chambre des communes. J'ai
18 personnellement négocié pendant de nombreuses semaines avec
19 mes homologues des partis d'opposition, et dans ce mandat, il
20 y a un certain nombre de mécanismes appropriés qui sont
21 envisagés pour traiter de ce dont on a parlé énonçant cet
22 équilibre approprié qui permet à la Commission de faire le
23 travail que les Canadiens attendent d'elle.

24 Le gouvernement, bien sûr, est prêt à
25 travailler avec la Commission, je crois que les officiels
26 l'ont dit hier, pour assurer que toute information que la
27 Commission veut publier peut être fait de façon appropriée.
28 Et le mandat considère, par exemple, des résumés de certaines

1 informations, il peut y avoir des audiences à huis clos avec
2 des résumés publiés par la suite. Il y a différentes façons
3 pour le gouvernement d'aider. Le rapporteur spécial
4 indépendant avait beaucoup utilisé ce mécanisme où des
5 représentants du gouvernement travailleront avec vos
6 collègues pour s'assurer que les documents et l'information
7 peuvent être rédigés d'une façon qui va être publiée.

8 Je ne vais pas le répéter, mais pour les
9 raisons que j'ai données plus tôt qu'il est important de
10 protéger la capacité des agences de travailler, ces agences
11 sécuritaires veulent garder l'information confidentielle par
12 souci... comme le directeur et moi l'avons dit, c'est qu'il y a
13 des raisons tout à fait compréhensibles et indiquées dans la
14 loi, mais le mandat l'indique délibérément, et ces audiences
15 font tout à fait partie de cet effort pour que les Canadiens
16 puissent comprendre l'équilibre dans ce domaine.

17 La Commission, bien sûr, a accès elle-même à
18 tous les documents les plus confidentiels dans ce domaine, et
19 je crois qu'il est important de le noter, que les Canadiens
20 comprennent que... alors que la Commission publie ses rapports,
21 la Commission a accès à des documents non biffés, a accès à
22 tous les témoins, mais la publication publique de cette
23 information, pour les raisons qui ont été communiquées, est
24 nécessairement un équilibre, un équilibre entre le besoin de
25 ces agences de faire le travail et ce qu'on peut communiquer.

26 Il y a aussi des mécanismes envisagés s'il
27 n'y a pas un résultat satisfaisant. Il y a d'autres
28 mécanismes d'appel qui sont, bien sûr, disponibles à tout

1 moment.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Thank you.

3 Et là, je vais vous rapporter un peu aux
4 propos que vous avez dits il y a quelques minutes. C'est... on
5 a beaucoup parlé cette semaine des limites à la possibilité
6 de divulguer des renseignements de nature classifiée, et bien
7 que je ne veux pas vraiment m'attarder sur le sujet, il y a
8 une question que j'aimerais vous poser et c'est vraiment...

9 À votre titre de ministre, le qualificatif
10 d'importateur net de renseignement, en matière de
11 renseignement, que l'on donne parfois au Canada, vous l'avez
12 déjà mentionné, et je ne sais pas si c'est seulement au
13 cadre... à l'intérieur du cadre du partenariat des Five Eyes ou
14 même au-delà de ça, mais en tout cas, on a entendu le point
15 de vue des experts, on a entendu le point de vue des témoins
16 de la fonction publique, mais pour vous, en tant que
17 ministre, c'est quoi votre point de vue, j'imagine, global,
18 sur la question?

19 **M. DOMINIC LeBLANC:** Encore là, moi ça fait
20 cinq, six mois que je suis ministre de la Sécurité publique,
21 alors j'apprends toutes les semaines des hauts fonctionnaires
22 responsables des agences, comme monsieur Vigneault qui était
23 ici devant vous hier.

24 Mais souvent, dans mes conversations avec
25 lui, ou quand j'autorise certains éléments, comme la loi, par
26 exemple, pour les mandats, c'est clair que le ministre a un
27 rôle à jouer dans l'approbation des mandats pour le Service
28 de renseignement.

1 Dans les briefings qui accompagnent ces
2 décisions-là, je suis... je suis conscient de l'importance pour
3 le Canada d'avoir des relations de confiance avec des
4 partenaires des agences de renseignement.

5 Évidemment, les cinq – en anglais, it's Five
6 Eyes; je crois en français c'est les Cinq pays –, en effet,
7 c'est dix yeux. Quand les ministres des Cinq Eyes se
8 rencontrent, il y a certaines contradictions, mais cette
9 alliance-là est essentielle.

10 Les pays, comme on connaît très bien,
11 partagent – et nous partageons, c'est sûr, nos renseignements
12 avec eux –, mais la capacité globale des agences MI5, MI6,
13 the FBI, CIA, d'avoir accès en confiance à leurs
14 renseignements est important, pas simplement dans le contexte
15 de protéger nos institutions démocratiques, mais dans le cas
16 des enquêtes antiterroristes, comme on a vu le temps de Noël,
17 par exemple, c'est important pour le Canada d'avoir des
18 relations de confiance. Et souvent, ces renseignements
19 viennent avec des restrictions à la divulgation, et nous, on
20 fait ça quand on partage.

21 Alors, moi je pense c'est important pour les
22 Canadiens de comprendre que si on ne respecte pas ou si on
23 divulgue d'une façon inappropriée certains renseignements, ça
24 peut avoir des conséquences sur notre capacité à l'avenir de
25 protéger les Canadiens.

26 Puis ça peut avoir une conséquence
27 extrêmement néfaste sur la vie des personnes qui travaillent
28 avec, pas simplement le Service de renseignement du Canada,

1 mais si vous avez des personnes qui donnent des
2 renseignements à la CIA ou d'autres agences, puis nous, on
3 divulgue quelque chose qui permet à un acteur hostile de... ils
4 ont pas besoin d'aller à un processus judiciaire souvent pour
5 avoir exactement la personne responsable. Si ils décident
6 entre eux que ça doit être cette personne-là, on peut
7 imaginer les conséquences néfastes à cette personne-là, et
8 ensuite à la capacité pour le Canada et nos partenaires de
9 protéger nos citoyens.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** C'était avec les
11 limites, revenons à la transparence. Une question qui a été
12 soulevée à plusieurs reprises cette semaine, et c'est
13 vraiment... pour nous, c'est une question fondamentale, c'est
14 un enjeu primordial. Et c'est l'importance de divulguer et de
15 faire preuve de transparence en matière d'ingérence étrangère
16 à l'endroit des membres des diasporas qui sont
17 particulièrement vulnérables à... et qui sont les cibles,
18 vraiment, de cette ingérence.

19 Alors, c'est... quel est votre point de vue à
20 ce sujet-là? Comment est-ce que ça joue dans le monde ici et
21 dans les travaux de l'enquête?

22 **M. DOMINIC LeBLANC:** Vous avez raison. Les
23 diasporas sont très souvent les cibles elles-mêmes, et c'est
24 des citoyens canadiens souvent qui font partie de ces
25 communautés-là qui sont sujets à cette ingérence étrangère
26 dans le contexte démocratique.

27 Alors, si on peut maximiser la transparence,
28 la résilience des citoyens, pour comprendre c'est quoi la

1 nature de la menace, c'est quoi... qu'est-ce que certains pays
2 essaient de faire pour déstabiliser les grandes démocraties à
3 travers le monde, ça va aider sûrement les gens à reconnaître
4 une ingérence étrangère inappropriée, sinon illégale. Et ça,
5 c'est une des meilleures façons d'avoir des électeurs qui
6 sont à l'abri ou qui sont capables de comprendre la menace et
7 les tactiques souvent de certains acteurs étrangers qui
8 essaient d'intervenir.

9 C'est la même chose qu'en ce qui a trait à la
10 désinformation, qui représente aussi une menace importante
11 dans la gestion des démocraties, le droit des citoyens de
12 choisir librement leur gouvernement.

13 Alors, c'est pourquoi nous avons mis sur
14 pied... vous avez entendu sûrement le plan pour la protection
15 de la démocratie, on a mis ça... on a été le premier
16 gouvernement à mettre un plan comme ça à plusieurs niveaux en
17 place avant l'élection de 2019. C'est ma collègue Mme Gould
18 qui l'avait fait à ce moment-là, la ministre responsable des
19 institutions démocratiques.

20 On a révisé, suite aux élections de 2019 et
21 2021, le plan. On a entendu... il y avait des experts... ancien
22 sous-ministre Morris Rosenberg, par exemple, en 2022, qui a
23 fait une révision de différentes mesures qui étaient sur
24 pied.

25 L'idée d'avoir les cinq hauts fonctionnaires
26 pendant la période électorale – avec un mandat du conseil des
27 ministres, dans leur jugement non partisan d'experts, le
28 sous-ministre de la Justice, le sous-ministre des Affaires

1 étrangères, c'est un comité, comme vous savez, présidé par le
2 greffier du Conseil privé -, c'était délibérément dans le cas
3 d'un incident qui rejoint à un certain niveau dans leur
4 jugement non partisan et indépendant d'avertir les Canadiens,
5 de divulguer publiquement cette ingérence-là.

6 Nous avons essayé, dans la mesure du
7 possible, de mettre sur pied des mesures de transparence
8 précisément pour bâtir la confiance des Canadiens face à nos
9 institutions démocratiques, mais la résilience de la
10 citoyenneté... des citoyens, pardon, pour contrer... reconnaître
11 et contrer l'ingérence.

12 Mais on reconnaît qu'on peut toujours les
13 améliorer, ces mesures-là. Parce que la menace évolue et...
14 puis c'est pourquoi on a révisé nous-mêmes, à plusieurs
15 reprises, et amélioré, ajusté, les mesures. Et le travail de
16 votre commission, Madame la Commissaire, va être un élément,
17 pour nous, essentiel, encore une fois, de renforcer,
18 d'ajuster les mesures qui sont en place, mais tout en
19 reconnaissant que le rôle de la transparence, de la
20 compréhension, est parmi les mesures les plus importantes.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété)
22 contexte qu'on vient de décrire.

23 Monsieur le Greffier, pouvez-vous afficher la
24 version en anglais du résumé de l'entrevue? Et défilez vers
25 la page 4.

26 Monsieur LeBlanc, je commence en citant ce
27 que vous-même vous avez dit. C'est une citation du rapport
28 Charette qui parle des menaces en évolution. Le document,

1 c'est MDC, c'est déposé en preuve, mais nous avons travaillé
2 à partir du résumé.

3 Au milieu de la page, on dit :

4 « Le gouvernement, y compris les
5 fonctionnaires du renseignement vont
6 chercher des façons d'informer les
7 Canadiens de la portée ou de
8 l'interférence étrangère dans tout
9 aspect de la démocratie. Avoir des
10 citoyens résilients est un bon moyen
11 de contrer ces choses. »

12 Je m'arrête là.

13 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi,
14 Monsieur le Ministre, que cette enquête publique est une
15 occasion en or de faire exactement ce que vous avez dit ici?

16 **Me DOMINIC LeBLANC:** Absolument. Le fait que
17 vous avez commencé cette semaine avec la partie D des termes
18 de référence et du mandat est-ce que madame Charette et moi-
19 même avons écrit dans ce rapport.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et pour que l'enquête
21 ait du succès, le gouvernement devait travailler avec la
22 Commission avec l'objectif de révéler et de divulguer de
23 l'information pertinente au public pour les raisons qu'on
24 vient de citer.

25 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument. Je suis
26 d'accord. Et je pense que les fonctionnaires, comme j'ai vu
27 hier, ont réitéré l'engagement qu'on a pris avec la
28 Commission, et la conversation que j'ai eue avec eux, c'était

1 que c'était une priorité importante pour le gouvernement, ils
2 doivent être disponibles et travailler avec la Commission
3 pour accomplir son mandat et surtout dans cet espace que vous
4 venez de décrire.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Cela me ramène à la
6 question de la divulgation, les décisions des divulgations.

7 Monsieur le Greffier, pouvez-vous sortir le
8 rapport institutionnel du gouvernement du Canada? CAN.DOC,
9 document 3, et défilez vers la page 3. À la page 16, plutôt.
10 Je pense c'est la page 16.

11 Regardez le numéro de la page qu'on voit en
12 bas de la page. On n'entrera pas dans trop de détails, mais
13 ce qu'on a demandé ici, c'était le processus à l'interne.
14 Lorsque le gouvernement répond à des demandes de divulgation
15 par la Commission, on parle d'abord du processus de
16 déterminer si les informations devraient être caviardées, on
17 parle du processus qu'il faut adopter lorsqu'on conteste un
18 caviardage.

19 Dans ce qu'on a vu dans la première partie,
20 le processus de caviardage, c'est qu'il y a des va-et-vient
21 longs et compliqués avec les différents ministères, avec des
22 informations, les approbations, les experts en la matière.

23 Pouvez-vous passer à la prochaine page, s'il
24 vous plait? Un peu plus loin, « Le processus à l'interne pour
25 déterminer... » Un peu plus bas.

26 Lorsque la Commission remet en question un
27 caviardage, dans ce qu'on décrit ici...

28 Continuez de défiler vers les bas.

1 ...c'est un processus où la Commission remet en
2 question les caviardages du gouvernement et les informations
3 sont protégées. Ce qu'on dit ici, c'est qu'on explique un
4 processus où il y aura un expert en la matière qui regarde le
5 sujet, la nécessité de caviardage. Ils peuvent faire
6 certaines choses, ils peuvent peut-être chercher d'autres
7 moyens de publier l'information, peut-être plus de
8 recherches, et à ce moment ils donnent des conseils au sous-
9 ministre adjoint.

10 Le sous-ministre adjoint pourrait décider
11 s'il faut éliminer le caviardage ou on le remet au ministre
12 adjoint. Ç'a été décrit à plusieurs reprises cette semaine
13 comme un processus créé pour la Commission et j'apprécie les
14 détails et les expertises.

15 Pouvez-vous nous dire pourquoi ce processus
16 est si différent?

17 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je pense qu'il est
18 important de savoir dès le départ que les décisions qui
19 concernent la classification des documents, leur niveau de
20 classification, les compartiments dans lesquels ces
21 informations se trouvent ne sont pas prises par les élus.
22 C'est des décisions prises par les fonctionnaires selon la
23 loi. Donc, je ne participe pas à tout moment à cela, ce
24 serait inapproprié pour que je participe à la décision de
25 classer ou pas ou de caviarder ou de publier les
26 documents.

27 Je pense qu'il est important que les gens comprennent qu'il y
28 a des gens mandatés par la loi avec l'expertise nécessaire,

1 avec une meilleure compréhension des ramifications de
2 certaines divulgations que moi. Je n'ai pas beaucoup
3 d'expertise dans ce domaine, mais je sais, en tant que
4 ministre, qui a participé à l'établissement de cette
5 Commission que, délibérément, comme je l'ai dit plus tôt,
6 dans le mandat, il est clair qu'on voulait intégrer autant
7 que possible les mécanismes pour la Commission pour pouvoir
8 divulguer des informations considérées importantes à
9 divulguer, mais évidemment dans une façon qui ne nuit pas à
10 la capacité des agences de sécurité de faire leur travail
11 pour les raisons qu'on a présentées au départ.

12 Et, évidemment, il y a toujours recours
13 envers les tribunaux et des mécanismes, mais on ne pense pas
14 que c'est quelque chose que nous voulons parce que nos
15 instructions aux fonctionnaires dans le décret qu'a mis sur
16 pied la Commission.

17 Il faut que les gens comprennent, la
18 Commission a été créée par décret du Cabinet qui est la forme
19 la plus élevée de directives qu'on donne aux fonctionnaires
20 dans le gouvernement du Canada. Donc, j'ai été ministre
21 longtemps pour savoir qu'un décret est différent que ce que
22 dit un ministre. Donc, c'est une instruction délibérée et
23 officielle qu'on donne à toute la machinerie du gouvernement
24 du Canada.

25 Donc, le mandat étant un décret selon la *Loi*
26 *sur les enquêtes*, et c'est quelque chose que vous avez dit à
27 tous ces fonctionnaires, que le gouvernement au niveau le
28 plus élevé devrait travailler de façon constructive et rapide

1 avec la Commission. Je pense que cet engagement a été pris
2 publiquement. Mais il faut également un processus en
3 collaboration avec vous et vos collègues qui souhaitent
4 rapidement les conversations évidentes concernant certains
5 documents ou informations.

6 Nous faisons confiance aux fonctionnaires qui
7 vont travailler avec la Commission et ils comprennent qu'au
8 niveau le plus élevé du gouvernement, tout le Cabinet leur a
9 donné des directives pour qu'ils suivent le mandat pour
10 permettre à la commission de faire le travail que les
11 Canadiens veulent que vous fassiez et sur le rapport qui va
12 suivre.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, le mandat cerne
14 et résume l'intérêt du public à la transparence dans ce cas-
15 ci.

16 **Me DOMINIC LeBLANC:** Absolument. L'équilibre
17 de l'intérêt public envers la transparence, et l'amélioration
18 de la compréhension des Canadiens de la nature de l'ingérence
19 étrangère est absolument cernée dans le mandat, mais de même,
20 l'obligation de respecter la loi et pratiques qui existent
21 depuis longtemps pour ce qui est de la capacité des agences
22 de renseignement de collaborer avec les partenaires.

23 Et je le répète, chaque détail de ce mandat a
24 été accepté par toutes les parties à la Chambre des communes,
25 et je pense que c'est pour ça que cet exercice est différent
26 que les autres exercices. La protection de la démocratie,
27 informer les citoyens de la nature de la menace d'ingérence
28 étrangère, le fait que ça peut être vraiment très courant

1 dans certaines communautés de la diaspora et bâtir la
2 résilience chez les gens, chez les citoyens, c'est un
3 objectif non partisan que partagent tous les Canadiens et
4 Canadiennes, et toute personne qui participe à une élection
5 aimerait bien s'assurer que le processus va être juste et les
6 élections sont décidées par les Canadiens qui vont voter
7 librement.

8 Donc, j'étais content qu'il y a eu ce
9 consensus réel pour que la Commission puisse faire son
10 travail. On a commencé avec les audiences que vous avez eues
11 ce matin et le gouvernement va sûrement faire tout ce qu'on
12 doit faire pour être responsable, pour être des partenaires
13 efficaces dans le travail que le gouvernement vous a demandé
14 de faire, ce qui a été approuvé par toutes les parties dans
15 la Chambre.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est reflété
17 dans ce processus, donc peut-être la Commission ne reçoit pas
18 vraiment une ligne directe qu'à partir de ce qui vient des
19 autres.

20 **Me DOMINIC LeBLANC:** La Commission aura accès
21 à tous les renseignements de façon non caviardée. Je pense
22 que l'important pour le rapport, les Canadiens auront
23 confiance au rapport qui va être préparé et les
24 fonctionnaires et les personnes, ils auront accès à ce
25 document.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Même s'il y a des
27 caviardages et des niveaux de caviardage, est-ce que la
28 Commission peut s'assurer que lorsqu'ils remettent en

1 question le caviardage, on va prendre cela au sérieux et que
2 l'intérêt public sera pris au sérieux?

3 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, je pense que les
4 hauts fonctionnaires l'ont fait hier, mais moi-même,
5 j'aimerais le réitérer au nom du gouvernement.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** J'allais demander...
7 j'allais vous demander pourquoi le processus s'arrête au
8 niveau du ministre adjoint, mais peut-être vous avez déjà
9 répondu. Vous ne participez pas à ces décisions, la décision
10 de divulguer des informations autrement classifiées, ça ne
11 relève pas de votre portefeuille en tant que ministre.

12 **Me DOMINIC LeBLANC:** Non, je ne participe pas
13 à la décision qui concerne la divulgation des renseignements
14 sensibles.

15 Quelque chose que j'ai fait depuis que je
16 suis devenu ministre, c'est d'encourager par exemple le
17 directeur du SCRS, David Vigneault, ou le directeur de la
18 GRC, de retourner les appels des journalistes et de parler
19 publiquement lorsque c'est possible.

20 Donc, je pense qu'il est possible... il est
21 important dans le domaine de l'ingérence étrangère et
22 également dans d'autres domaines, ça démystifie un peu le
23 travail que les milliers de personnes qui travaillent dans
24 ces agences font très bien pour les Canadiens. Donc, je les
25 encourage à être ouverts et disponibles pour parler
26 publiquement du travail qu'ils font, évidemment de la bonne
27 façon, parce que ça va rassurer les Canadiens et démystifier
28 une partie du travail fait par ces agences.

1 Mais concernant les détails, par exemple le
2 sous-ministre adjoint, sous-ministre adjoint expert en la
3 matière, ça, c'est géré par les experts, les fonctionnaires
4 qui ont l'expertise nécessaire. Et je ne pense pas que ça
5 sera approprié de jouer un rôle politique dans ce genre de
6 décision.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Une chose que nous
8 avons entendue plusieurs fois cette semaine, c'est une
9 proposition que parfois il y a une tendance naturelle par les
10 agences de sécurité de protéger l'information et de beaucoup
11 réclamer le privilège de sécurité nationale. Donc, je ne
12 demande pas si vous êtes d'accord ou pas avec cette
13 proposition, mais pour les fins de cette question, supposons
14 que c'est vrai, est-ce qu'il y a quelque chose que vous en
15 tant que ministre pouvez faire?

16 **Me DOMINIC LeBLANC:** Une fois de plus, est-ce
17 que je peux leur dire que tel ou tel document ne devrait pas
18 être top secret, mais plutôt protégé « B »? On dévoile le... on
19 divulgue telle ou telle information sur une enquête? Non. Ça,
20 ça serait inapproprié et ça créerait des résultats qui ne
21 sont pas « idéals ». Et s'il y a un élu... en fait, comme je
22 l'ai dit plus tôt, ils comprennent la volonté du
23 gouvernement. C'est beaucoup plus qu'une volonté, c'est une
24 instruction du gouvernement qui travaille avec la Commission
25 pour que vous puissiez accomplir votre mandat. Donc, c'est un
26 décret, si ce n'était pas une instruction claire de la part
27 du gouvernement.

28 Mais pendant mes interactions avec eux, comme

1 je l'ai dit, surtout dans le domaine de l'ingérence
2 étrangère, et comme on l'a dit plus tôt, une résilience, un
3 électorat résilient, éclairé, est une des façons les plus
4 importantes de cerner et de contrer l'ingérence étrangère.
5 Donc, tout le monde a son rôle à jouer, surtout pour ce qui
6 est des experts non partisans qui font ce travail pour les
7 Canadiens. Ils doivent parler de leur travail et des raisons
8 pour lesquelles ils font ce travail et ils doivent aider les
9 citoyens à comprendre la nature de la menace de l'ingérence
10 étrangère.

11 Lorsque c'est fait par un ministre partisan,
12 le sentiment est différent que quand... lorsque c'est fait par
13 un directeur du SCRS ou un conseiller de sécurité nationale
14 au premier ministre. Donc, en tant que ministres, on
15 encourage ces hauts fonctionnaires à être disponibles et être
16 ouverts et transparents envers les Canadiens autant que
17 possible.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dans le contexte de
19 cette enquête, je pense qu'on rend publiques beaucoup
20 d'informations.

21 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je suis d'accord.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je passe à un autre
23 sujet. Alors, pour passer à un sujet un peu différent, je me
24 demande si vous pourriez nous dire, c'est quelque chose dont
25 on a parlé dans votre entretien, mais comment est-ce que
26 l'information top secret est gérée au Cabinet? Il y a trois
27 aspects qui nous intéressent ici.

28 Tout d'abord, quelque chose que les ministres

1 du Cabinet ont le droit de voir, est-ce qu'automatiquement
2 ils reçoivent tout ou est-ce qu'il y a toujours en principe
3 un besoin de savoir, et est-ce que les réunions du Conseil
4 des ministres incluent souvent la discussion? On parle
5 souvent de ces informations top secret?

6 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, à nouveau, je ne
7 suis pas un expert. Le Bureau du Conseil privé peut parler de
8 documents classifiés. Beaucoup de documents du Conseil des
9 ministres que le ministre voit souvent sont classés comme
10 étant secrets et assujettis à la confidentialité du Cabinet,
11 mais pour ce qui est d'informations de sécurité nationale,
12 comme vous le savez, beaucoup des documents sont classés
13 comme top secret.

14 De ce que je comprends, c'est qu'avant qu'on
15 devienne ministre, bien sûr il y a des vérifications
16 d'antécédents robustes qui ont lieu avec le Service du
17 renseignement, la GRC, d'autres agences, et ces vérifications
18 d'antécédents donnent à tous les ministres la possibilité
19 ensuite d'avoir de l'information top secret.

20 Mais votre question, bien sûr, est concentrée
21 sur l'information de renseignements de sécurité nationale
22 pour ce qui est de l'ingérence étrangère, mais pour toutes
23 les enquêtes d'antiterrorisme ou autres seront d'autres
24 exemples, il y a différentes classifications dans le top
25 secret qui est assigné, déterminé par des officiels qui ont
26 la bonne expertise professionnelle.

27 Il y a dans le contexte de la sécurité
28 nationale, un principe du besoin de savoir, effectivement,

1 qui est appliqué. Donc, vous verrez dans le cadre de la
2 décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*, le
3 premier ministre a coordonné un groupe d'experts en
4 incidents, c'est un groupe de ministres qui avait des
5 responsabilités spécifiques, qui était pertinent à une
6 décision que le gouvernement allait prendre ou pourrait
7 prendre. Il a créé le Conseil national de la sécurité après
8 les dernières élections, après le dernier remaniement
9 ministériel à l'été, disons. Ce groupe se rencontre
10 régulièrement, présidé par le premier ministre, qui inclut
11 les plus hauts représentants qui ont des responsabilités pour
12 les différentes agences impliquées dans cet espace.

13 Ça, c'est maintenant, depuis que ç'a été créé
14 à l'automne dernier, de mon expérience, l'endroit où beaucoup
15 de ces questions sont soulevées au sein d'un Cabinet. C'est
16 un groupe de ministres choisis par le premier ministre avec
17 les hauts représentants appropriés. Donc, ces réunions
18 contiennent différents éléments de sécurité nationale et
19 c'est dans ces réunions que généralement l'information des
20 renseignements est le plus sensible sur examiner.

21 De mon expérience, c'est rarement dans un
22 contexte du plein Conseil des ministres, même si à différents
23 moments, les ministres demandent des mises à jour qui sont de
24 haut niveau au Conseil des ministres sur certaines de ces
25 choses, mais la discussion et la prise de décision est très
26 souvent un comité de ministres que le premier ministre
27 rassemble, et c'était plus formalisé à l'automne dernier avec
28 la création de ce Conseil national de sécurité dont je suis

1 membre, et ces réunions ont lieu régulièrement sur toutes
2 sortes de questions.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, il semble
4 d'après ce que vous dites que ce principe du besoin de savoir
5 s'applique au niveau du Cabinet et si les réunions du Cabinet
6 n'appliquent pas généralement de l'information... de la
7 discussion d'informations top secret, le temps que
8 l'information arrive jusqu'en haut, que ça soit des éléments
9 plus classifiés?

10 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, ça, je ne peux pas
11 vraiment vous dire parce qu'à nouveau, je ne saurais pas quel
12 sera le processus exact à travers duquel un document de
13 cabinet se retrouve jusqu'au Bureau du Conseil privé et est
14 partagé avec les ministres en amont d'une réunion du Cabinet.

15 Dans le travail avec le Cabinet que je fais,
16 je travaille avec les officiels pour préparer ces documents,
17 mais je ne peux pas parler de ce qui est inclus ou non dans
18 les documents qui sont diffusés au Cabinet. Le Bureau du
19 greffier du Conseil privé serait bien plus en mesure. Le
20 Conseil national de sécurité ferait partie de ce processus,
21 je présume, plus qu'un ministre individuel.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Très bien.

23 Alors, j'aimerais revenir au rôle de la
24 Commission d'enquête publique en partant de ce que vous avez
25 dit, différentes organisations, d'organes de supervision, des
26 comités qui examinent des questions similaires.

27 On aime tous à penser qu'on est très spécial,
28 mais au bout du compte, il y a un certain nombre d'organes

1 d'examens et de comités qui examinent des questions dans
2 l'ensemble similaires à l'ingérence électorale, l'ingérence
3 étrangère dans le processus électoral canadien.

4 Vous avez mentionné plusieurs de ces groupes,
5 notamment le comité de la Chambre des communes et il y a du
6 chevauchement inévitablement avec le mandat de l'enquête
7 publique, mais je vous suggérerais que parmi les choses qui
8 différencient la Commission d'enquête de ces autres organes
9 d'examen, qui sont tous importants et qui sans aucun doute
10 apporteront de grandes contributions à l'effort, la
11 Commission est le forum public, c'est ancré dans le mandat de
12 la Commission que nous sommes là non seulement pour essayer
13 d'arriver au fond des choses, mais de le faire d'une façon
14 qui permet à cette information d'être publique.

15 Est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

16 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument, et
17 lorsque je pensais aux autres agences, peut-être avec
18 l'exception du comité parlementaire ou des comités, les
19 autres agences, vous avez raison, n'ont pas ce forum public,
20 par exemple vos audiences cette semaine, et le fait que je
21 sois là à parler de ça avec vous, ultimement, les rapports
22 que la Commission va préparer bénéficieront... seront
23 bénéfiques pour l'information au public, et ça, c'était tout
24 à fait ancré dans le mandat que tout le monde a accepté.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ah, vous avez raison,
26 le comité parlementaire a un mandat assez public, mais c'est
27 la combinaison ici de l'accès sans restrictions à
28 l'information classifiée et l'obligation à ce que ça soit

1 rendu public autant que possible.

2 **Me DOMINIC LeBLANC:** Absolument. Et
3 l'équilibre... c'est le forum où l'équilibre peut être le mieux
4 obtenu, oui.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Ce n'est pas un
6 équilibre facile d'avoir une enquête publique sur des
7 opérations secrètes.

8 **Me DOMINIC LeBLANC:** Et vous avez tout à fait
9 raison, et c'est pourquoi nous avons ces audiences. À
10 nouveau, tous les partis à la Chambre des communes et le
11 gouvernement se sont entendus que cet exercice de vos
12 audiences cette semaine aidera tout le monde à comprendre
13 exactement cet équilibre dont on a parlé plus tôt et que vous
14 venez de mentionner.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Très bien. Et pour
16 revenir... pas aux origines de l'enquête, mais à son intention
17 en tout cas, le calendrier, la succession des évènements est
18 importante parce que nous avons très peu de temps pour
19 accomplir ce qui peut être décrit comme une tâche
20 gargantuesque.

21 Lorsque ç'a été examiné dans votre entretien,
22 vous avez mentionné que ç'a été délibérément choisi, ce
23 cahier d'échéance, par tous ceux qui ont rédigé le mandat et
24 on espère ainsi que les Canadiens auront une meilleure idée
25 de l'ingérence étrangère dans les processus électoraux avant
26 les prochaines élections.

27 Alors, ce que j'aimerais explorer avec vous
28 maintenant, c'est ce que les auteurs de ce mandat auraient pu

1 avoir à l'esprit, qu'est-ce qu'ils voulaient que la
2 Commission fasse dans ce temps. Et pour vous donner un peu de
3 contexte à la question, une des choses qui est mentionnée
4 dans la lettre du 15 décembre du ministère de la Justice à la
5 Commission, et on en a entendu parler plusieurs fois cette
6 semaine, c'est que ç'a pris 200 heures de travail pour biffer
7 13 documents. Ça, c'est à peu près 15 heures par document.
8 C'est à peu près le calcul.

9 Donc, l'échéance qui a été imposée sur la
10 Commission limite nécessairement, si on garde ces chiffres à
11 l'esprit, qu'on fait le calcul, il y a nécessairement une
12 limite au nombre de documents que la Commission peut publier
13 de façon réaliste parce qu'il y a une limite à ce que le
14 gouvernement peut, de façon réaliste, examiner au travers
15 d'un examen de sécurité nationale dans ce laps de temps.

16 Donc, quelle était la réflexion? Est-ce que
17 c'était un compromis entre réussir à faire quelque chose
18 durant... pour que le travail soit pertinent par rapport à
19 rendre tout public ou est-ce qu'on se disait qu'on n'a pas
20 besoin de rendre tous les documents publics afin de faire
21 passer l'information? J'aimerais vous entendre là-dessus.

22 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, pour ce qui est
23 des échéances, vous avez raison, c'est une énorme tâche. Nous
24 avons demandé à la Commission d'accomplir ça, les échéances
25 sont assez serrées, mais c'était tout à fait le dialogue que
26 j'ai eu avec les chefs des partis en Chambre durant l'été.

27 Nous sommes un gouvernement minoritaire, 2025
28 sera de par la Loi une année électorale, s'il n'y en a pas

1 une avant, mais il y aura une élection en 2025, et donc, tous
2 les partis politiques ont accepté que ça serait bénéfique
3 pour les Canadiens d'avoir d'ici la fin de 2024 le dernier
4 rapport de la Commission. Ces discussions étaient tenues à
5 l'été 2023 et, comme vous le savez, j'ai annoncé la création
6 de la Commission durant la première semaine de septembre 2023
7 et l'idée était que des recommandations de la Commission
8 peuvent être incorporées, peuvent être envisagées rapidement
9 en termes de choses qu'on voudrait faire différemment ou des
10 choses qu'on veut ajouter en tant que gouvernement au
11 Parlement pour rendre notre démocratie résiliente face à
12 l'ingérence étrangère et aider les Canadiens à comprendre.

13 Donc, il y a vraiment une valeur double à
14 obtenir un rapport à la fin 2024, ça permet au gouvernement
15 d'envisager et de mettre en place des recommandations qui
16 rendront les institutions plus résilientes avant une élection
17 en 2025 et ça assurera que si 2025 est, comme on l'espère,
18 une année électorale, les citoyens auront bénéficié du
19 travail de la Commission, mais également du rapport final à
20 la fin de cette année.

21 Donc, ça, ça traite des échéances, mais je
22 suis d'accord avec la prémisse de la question. Vous utilisez
23 l'exemple de parties de documents effacées, du biffage,
24 200 heures de travail pour ces 13 documents que vous avez
25 demandé aux officiels de biffer, mais le biffage, ce n'est
26 qu'un des mécanismes envisagés dans le mandat pour que
27 l'information soit divulguée.

28 Comme j'ai dit plus tôt, il y a des résumés

1 qui peuvent être produits par la Commission, le gouvernement
2 va travailler avec vos collègues pour rédiger des documents
3 qui ne peuvent pas être correctement publiés d'une façon qui
4 ne soit pas injurieuse à la sécurité nationale, qui ne viole
5 pas les statuts autour de la confidentialité de ces
6 documents, et la Commission peut avoir des audiences à huis
7 clos et les résumés appropriés peuvent être reproduits à la
8 suite d'audiences à huis clos.

9 Donc, on voulait autant que possible bâtir
10 une série d'options à la Commission pour obtenir le mandat de
11 la façon la plus [...] possible et les officiels comprennent
12 qu'ils doivent être disponibles pour faire ce travail de la
13 façon la plus rapide possible.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, deux questions
15 avant que je vous laisse pour aujourd'hui, Monsieur le
16 Ministre.

17 Tout d'abord, vous avez mentionné que
18 l'enquête a été... appelé à cette enquête en septembre 2023 et
19 tout ce qu'on a entendu de vous aujourd'hui et ce qu'on a
20 entendu cette semaine, c'est que c'est une très bonne idée
21 d'avoir une enquête publique. On est là, on va faire un
22 travail très important à rendre de l'information publique aux
23 Canadiens concernant la question de l'ingérence étrangère.

24 Donc, pourquoi ne pas avoir déclencher une
25 enquête publique dès le début?

26 **Me DOMINIC LeBLANC:** Parce que nous
27 reconnaissons, tout comme le rapporteur spécial, qu'il y a
28 beaucoup de travail compliqué à faire, comme vous l'avez dit

1 dans votre question précédemment, autour d'une enquête
2 publique dans un domaine où nécessairement une grande partie
3 de l'information est classifiée. On trouve que le mandat a
4 trouvé le bon équilibre, la meilleure façon de le faire, mais
5 nous savions également que le Comité de la sécurité nationale
6 du renseignement des parlementaires regardait la réaction du
7 Canada face à l'ingérence étrangère, il y a des comités
8 parlementaires qui ont examiné cela. Comme je l'ai dit, on a
9 des examens indépendants qui avaient été rendus publics, des
10 différentes mesures mises en place par le gouvernement à
11 partir de 2018 et qui avaient évolué au fur et à mesure que
12 la menace avait évolué dans les élections subséquentes.

13 Vous avez vu au Parlement au printemps
14 dernier le souhait des partis d'opposition d'avoir une
15 enquête publique indépendante, ce qui est exactement ce que
16 nous avons maintenant avec le travail que vous faites. Nous
17 avons aussi vu comment monsieur Johnston et son travail ont
18 été fortement critiqués et c'est pourquoi, et je l'ai dit
19 lorsque j'ai annoncé la création de la Commission en
20 septembre, que la meilleure façon d'assurer que votre travail
21 peut être fait libre de toute attaque partisane, c'est de
22 s'assurer que tous les partis politiques reconnus acceptent
23 et participent à la rédaction de chaque mot du mandat et,
24 bien sûr, dans le choix de la juge Hogue de présider la
25 Commission.

26 Et ça n'a pas été facile, nous avons passé
27 beaucoup de temps durant l'été à tous travailler là-dessus,
28 mais je suis très fier du travail que j'ai fait avec les

1 chefs en Chambre des partis d'opposition. On a soupé ensemble
2 à l'automne pour célébrer comment on avait fait quelque chose
3 qui est important pour la démocratie et pour le Parlement, on
4 s'est rassemblés pour s'entendre sur le mandat qui a
5 déclenché le travail que vous faites. Donc, on est très
6 contents, en tant que gouvernement, que ce travail non
7 partisan et rigoureux puisse être fait.

8 Mais nous reconnaissons également qu'il y
9 avait en place à l'automne un certain nombre d'autres organes
10 d'examen qui regardaient ce travail, mais clairement, le
11 public pensait qu'on bénéficierait d'une enquête et on avait
12 tout au long, le premier ministre l'avait dit, je l'avais
13 dit, mes collègues également, qu'on ne résistait pas, on
14 n'était pas contre l'idée d'une enquête publique, mais il
15 fallait que ça soit fait correctement avec le bon mandat et
16 il fallait que ça soit libre de partisanerie, qui est peut-
17 être corrosive dans cet espace. Parce que les gens qui
18 cherchent à mettre à mal nos valeurs démocratiques et nos
19 institutions en s'ingérant, des agents étrangers étatiques et
20 non étatiques veulent mettre à mal la confiance des Canadiens
21 en leurs institutions démocratiques, donc ceux d'entre nous
22 qui avons la chance d'être élus par nos concitoyens, je
23 pense, avons l'obligation d'être judicieux dans notre façon
24 de parler de ces questions et non pas contribuer à cette
25 érosion même de la confiance du public que ces acteurs
26 hostiles étrangers cherchent à obtenir.

27 Donc, la bonne enquête publique était
28 toujours pour le gouvernement une option tout à fait

1 positive, mais il fallait faire le travail du mois de juin
2 jusqu'au 7 septembre pour obtenir ce que nous pensons est le
3 bon type d'enquête publique, et c'est celle à laquelle je
4 témoigne aujourd'hui.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Eh bien, ayant passé
6 votre été à la mettre sur pied, qu'est-ce que vous espérez
7 que ça obtiendra?

8 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, j'espère tout à
9 fait que c'est une étape très importante, comme je l'ai dit
10 au début de mon propos, pour que les citoyens comprennent
11 mieux, soient plus résistants face à l'ingérence, et qu'ils
12 comprennent bien la nature des menaces de l'ingérence dans
13 les processus démocratiques, pas juste fédéraux.

14 J'ai parlé avec les premiers ministres
15 provinciaux concernant leurs préoccupations aussi dans les
16 élections provinciales. Alors, la meilleure arme pour contrer
17 et détecter, bloquer ces efforts, c'est souvent la
18 compréhension des citoyens et la protection de la diaspora
19 dont on a parlé plus tôt.

20 Et on pense que le public bénéficiera
21 énormément du travail public que vous ferez cette année, mais
22 bénéficiera également des rapports que vous allez publier
23 parce que c'est un processus rigoureux, établi sous la *Loi*
24 *sur les enquêtes publiques*, mais qui bénéficie d'un soutien
25 multipartite dans son inception, sa création. Ça, ça devrait
26 rassurer les Canadiens quant aux conclusions publiées par la
27 Commission, que c'est le meilleur conseil aux Canadiens et au
28 gouvernement de ce que nous pouvons continuer de faire pour

1 faire évoluer les mécanismes déjà en place afin de s'assurer
2 que les institutions soient résilientes et protégées face à
3 une menace en évolution constante de l'ingérence étrangère.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, Monsieur le
5 Ministre.

6 Madame la Commissaire, ce sont mes questions.
7 C'est tout pour mes questions.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

9 **M. DOMINIC LeBLANC:** Merci.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il y a des contre-
11 interrogatoires de prévus. Normalement, la pause est à
12 11 h 15; par ailleurs, le premier contre-interrogatoire a
13 plus que 15 minutes, alors je pose la question, je pense que
14 le premier, c'est Me Leblanc ce matin ou c'est plutôt John
15 Mather?

16 (NON INTERPRÉTÉ) [11.00.47 to 11.02.31]

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR M. JOHN MATHER:**

18 **Me JOHN MATHER:** (Non interprété)

19 **Me DOMINIC LeBLANC:** (Non interprété)

20 **M. JOHN MATHER:** (Non interprété)

21 Alors, je ne pense pas qu'il y a beaucoup de
22 gens qui vont avoir des problèmes avec ça.

23 Il y a également une importance publique sur
24 la question de la transparence pour que ce processus puisse
25 créer de la confiance des citoyens envers les institutions
26 publiques. Vous êtes d'accord?

27 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui.

28 **M. JOHN MATHER:** Il est important que les
29 Canadiens sachent ce qui se passe avec les ingérences

1 étrangères, comment le gouvernement a répondu, et quels sont
2 les risques qui existent.

3 **Me DOMINIC LeBLANC:** Il est important pour les
4 Canadiens de savoir comment leur gouvernement a réagi, et
5 pendant les autres audiences, on va parler des exemples
6 spécifiques. Mais les Canadiens doivent comprendre la nature
7 de la menace. Je présume que lorsqu'on parle de certaines
8 informations dans un contexte spécifique devraient être
9 protégées par l'obligation de garder ces informations
10 confidentielles pour les raisons qu'on a soulevées plus tôt.

11 **M. JOHN MATHER:** C'est compris, Monsieur le
12 Ministre. On comprend pourquoi c'est nécessaire de protéger
13 certaines informations. Je vous donne un exemple. Il y a une
14 allégation produite dans les médias qu'il y a un État
15 étranger qui encourageait les gens à faire des dons
16 politiques et une partie de ces dons devait être remboursée à
17 ces personnes.

18 Donc, ma question, c'est : on peut protéger
19 certaines parties d'informations, mais il est important pour
20 les Canadiens de savoir si ces genres d'allégations sont
21 vrais, si ça s'est vraiment passé.

22 **Me DOMINIC LeBLANC:** J'aimerais faire
23 attention, surtout lorsqu'on commente les choses qui se sont
24 passées dans les médias. On ne va pas commenter la véracité
25 de ce que les médias ont dit, mais je suis d'accord avec vous
26 que ce genre d'allégations constitue une ingérence étrangère
27 inacceptable dans nos élections. Élections Canada et d'autres
28 agences peuvent mener des enquêtes sur ce genre
29 d'allégations. Comme vous le savez, il y a des lois robustes

1 qui entourent le financement des élections et le commissaire
2 chargé des élections a le mandat d'enquêter sur ce genre de
3 choses.

4 **M. JOHN MATHER:** Je ne vous demande pas de
5 commenter cela, je parle tout simplement de l'équilibre, et
6 lorsqu'il y a des préoccupations concernant l'intégrité des
7 élections canadiennes, il est important que les Canadiens
8 reçoivent le plus d'informations possible pour qu'ils
9 puissent savoir ce qui se passe et qu'ils comprennent ce qui
10 se passe compte tenu des contraintes, qu'ils comprennent ce
11 qui s'est passé. Vous êtes d'accord?

12 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui.

13 **M. JOHN MATHER:** Vous avez parlé avec les
14 avocats de la Commission des efforts déployés par toutes les
15 parties d'accepter le mandat de cette enquête, et à partir de
16 ces commentaires ce matin, c'est un élément distinct de cette
17 enquête. Toutes les parties ont accepté le mandat de cette
18 Commission.

19 **Me DOMINIC LeBLANC:** Le mandat, absolument, et
20 évidemment le choix de [Madame] la juge Hogue d'être
21 présidente de la Commission.

22 **M. JOHN MATHER:** On était d'accord sur la
23 commissaire parce qu'elle est non partisane?

24 **Me DOMINIC LeBLANC:** Un juge de la Cour
25 d'appel sera non partisan.

26 **M. JOHN MATHER:** Parfois, les avocats posent
27 des questions bêtes.

28 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je ne voyais pas son
29 visage que vous avez posé cette question.

1 **M. JOHN MATHER:** Vous êtes d'accord que la
2 commissaire a été nommée parce qu'elle a les expertises,
3 compétences et qualifications pour trouver le juste équilibre
4 difficile dont on parle depuis le matin?

5 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument.

6 **M. JOHN MATHER:** Lorsque la commissaire a
7 compris cette tâche difficile de trouver le juste équilibre,
8 vous êtes confiant qu'elle va appliquer la loi de façon
9 appropriée pour trouver une façon de maximiser la
10 transparence?

11 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je suis confiant, mais
12 évidemment, appliquer le mandat qui a créé la Commission
13 d'enquête elle-même.

14 **M. JOHN MATHER:** Donc, on demande à ce que la
15 commissaire respecte le mandat?

16 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui. Je ne suis pas un
17 expert sur la nature de la *Loi sur les enquêtes*, mais selon
18 ma compréhension de la création d'une commission et de la
19 nomination d'une commissaire par décret, et dans cas, après
20 l'approbation de tous les partis, je pense que ça met le
21 travail de cette commission à part.

22 **M. JOHN MATHER:** Ce matin, pendant votre
23 examen avec l'avocat de la Commission, vous avez dit que
24 c'est pas approprié pour vous en tant que ministre de faire
25 les décisions sur les divulgations individuelles lorsqu'on
26 parle des informations classifiées.

27 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui.

28 **M. JOHN MATHER:** Maintenant, ça dépend, c'est
29 une tâche pour les experts en la matière dans les agences.

1 **Me DOMINIC LeBLANC:** Et ceux qui sont
2 habilités par la Loi de prendre ce genre de décisions. Et il
3 y a une série de hauts fonctionnaires qui ont ces
4 responsabilités. Par exemple, selon la *Loi sur le SCRS*, la
5 commissaire a l'autorité dans cet espace.

6 **M. JOHN MATHER:** Il est important également
7 que ces individus, dans la structure appropriée, qui le font
8 soient non partisans lorsqu'ils prennent ce genre de
9 décisions.

10 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, mais il n'y aura pas
11 un directeur du SCRS qui est partisan ni un conseiller de la
12 Sécurité nationale au premier ministre.

13 **M. JOHN MATHER:** Oui. C'est pas ce que je
14 disais. Je renforce le point que le fait que ces personnes
15 prennent ce genre de décisions et protègent ce genre de
16 décisions.

17 **Me DOMINIC LeBLANC:** J'espère que oui.

18 **M. JOHN MATHER:** Vous avez parlé également
19 avec l'avocat de la Commission du fait qu'il est toujours
20 possible que le gouvernement accepte la décision de la
21 commissaire de divulguer quelque chose à travers les
22 tribunaux, mais vous ne le voulez pas.

23 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je ne suis pas expert
24 dans la façon dont les cours fédérales arrivent à des
25 décisions et je n'essaie pas d'être difficile, mais je pense
26 qu'il y a des gens mieux placés que moi de répondre à ce
27 genre de questions. Mais on m'a rassuré que le gouvernement
28 du Canada et ses fonctionnaires allaient collaborer avec la

1 Commission et on espère que la Commission pourra terminer son
2 travail sans recours à des mesures draconiennes.

3 **M. JOHN MATHER:** Soyons clairs. Je ne vous
4 demande pas de donner des opinions juridiques, mais ce que je
5 vous ai entendu dire ce matin, c'est que vous espérez qu'on
6 ne va pas se retrouver devant les tribunaux.

7 **Me DOMINIC LeBLANC:** Absolument.

8 **M. JOHN MATHER:** Nous voulons éviter les
9 mesures draconiennes et ce genre de processus, mais ça reste
10 une possibilité et je suppose que s'il faut prendre une
11 décision à savoir s'il faut remettre en question une décision
12 de divulgation de la commissaire, si ça arrive, cette
13 décision sera également faite par les hauts fonctionnaires
14 non partisans.

15 **Me DOMINIC LeBLANC:** Vous parlez d'un contexte
16 hypothétique concernant la façon dont un document, un
17 témoignage, un document peut être présenté. Mais nous n'avons
18 pas les employés politiques qui participent à des décisions
19 prises par les agences de sécurité nationale. Comme je l'ai
20 dit, nous avons des hauts fonctionnaires qui ont cette
21 responsabilité selon la loi et ils savent que le Cabinet leur
22 a donné les directives de collaborer de façon rapide avec la
23 Commission.

24 **M. JOHN MATHER:** Pour être juste, c'est une
25 semaine très importante et une semaine hypothétique également
26 parce que nous parlons de ce qui peut arriver. Personne ne
27 sait ce qui va vraiment se passer.

28 Ce que vous entendez dire, c'est que vous ne
29 pouvez pas parler des cas que vous ne maîtrisez pas, mais des

1 situations où on peut remettre en question la décision d'une
2 commissaire dans un tribunal et c'est mieux que cette
3 décision soit faite par les hauts commissaires.

4 C'est ça?

5 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je ne peux pas parler du
6 mécanisme d'appel qui existe dans le cadre des enquêtes. Dans
7 mes discussions avec les fonctionnaires, on finalisait le
8 mandat de l'enquête, et comme je l'ai dit, il y a eu une
9 tentative délibérée dans le mandat de donner des outils et
10 options à la commissaire de maximiser la divulgation tout en
11 respectant la loi et la sécurité nationale, les choses qui
12 sont essentielles pour leur permettre de faire leur travail
13 et de protéger les Canadiens, y compris dans le domaine de
14 l'ingérence étrangère et l'obtention des informations qui
15 concernent les États hostiles qui essayent d'ingérer, de
16 faire ingérence.

17 **M. JOHN MATHER:** Un autre sujet qu'on a
18 soulevé, c'est une notion qu'on a entendu concernant une
19 tendance de trop revendiquer le privilège de sécurité
20 nationale. Je comprends que ce n'est pas votre domaine
21 d'expertise, donc peut-être vous n'allez pas pouvoir dire si
22 vous êtes d'accord ou pas, mais est-ce que vous êtes d'accord
23 que si la Commission trouve qu'il est possible de contrer les
24 revendications de la Comm... du gouvernement, la Commission
25 devrait résister?

26 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je ne peux pas parler de
27 ce que la Commission dirait publiquement ou dans les
28 rapports, mais le gouvernement aimerait collaborer et est
29 disponible pour aider la Commission à faire son travail, et

1 toutes les recommandations qui découlent de la Commission et
2 du rapport ou des autres forums seront bien étudiées par le
3 gouvernement, évidemment.

4 **M. JOHN MATHER:** Si la Commission est de
5 l'avis que dans un cas, on a trop revendiqué la
6 confidentialité en matière de sécurité nationale, voulez-vous
7 que la Commission partage cette opinion avec le gouvernement?

8 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, et j'aimerais que
9 les fonctionnaires analysent ce qu'on ferait dans ce genre de
10 situation, de façon hypothétique. Donc, je pense que c'est
11 trop d'imaginer ce que la Commission fera, mais comme je l'ai
12 dit au début, on a hâte d'examiner avec soin et rapidement
13 toute recommandation qui découle de cette commission.

14 **M. JOHN MATHER:** Comme je l'ai dit, Monsieur
15 Leblanc, je comprends que nous sommes dans une situation
16 hypothétique, mais nous passons une semaine hypothétique ici.

17 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je ne dirais pas que
18 c'est une semaine sur des questions hypothétiques.

19 **M. JOHN MATHER:** Cette semaine, nous parlons
20 du processus et il faut imaginer ce qui peut arriver ou ne
21 pas arriver, et voilà pourquoi je pose ces questions.

22 Je me ramène maintenant à ma dernière
23 question, Monsieur LeBlanc. Comme vous avez dit, les hauts
24 fonctionnaires qui ont témoigné hier, et également dans votre
25 témoignage de ce matin, il y a eu des engagements de
26 travailler avec la Commission, aider la Commission à
27 maximiser la transparence et faire ce qu'ils peuvent selon la
28 loi pour rendre le travail de la Commission aussi public que
29 possible. C'est quelque chose qu'on a entendu, les parties

1 l'on entendu et le public l'a également entendu, mais je
2 suppose que vous êtes également d'accord qu'ultimement le
3 gouvernement sera jugé dans cette commission par les mesures
4 qu'ils vont prendre pour respecter ces engagements.

5 **Me DOMINIC LeBLANC:** Pendant (sic) longtemps,
6 j'ai perdu l'illusion qu'on peut savoir comment les
7 gouvernements sont jugés. Il y a toute une série de facteurs
8 qui entrent dans ce genre de jugement.

9 Les Canadiens s'attendent à ce que notre
10 gouvernement, qui a créé la Commission avec l'appui des
11 partis d'opposition, doit respecter le mandat et d'aider la
12 Commission autant que possible, et c'est exactement ce que
13 nous faisons et ce que nous allons continuer à faire. Donc,
14 je suis confiant que les fonctionnaires qui relèvent de ma
15 responsabilité et mes collègues feront le travail que le
16 Cabinet leur a demandé de faire.

17 **M. JOHN MATHER:** Donc, les Canadiens peuvent
18 s'attendre à ce que le gouvernement respecte ses engagements
19 pris à cet égard.

20 **Me DOMINIC LeBLANC:** Ils devraient être
21 confiants que le gouvernement respectera les engagements
22 contenus dans le décret du Cabinet que j'ai annoncé la
23 promesse au mois de septembre.

24 **M. JOHN MATHER:** Merci.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup, monsieur
26 LeBlanc et monsieur Mather.

27 On prend la pause de ce matin, on revient à
28 11 h 35.

29 **LE GREFFIER:** La Commission est maintenant en

1 pause pour 20 minutes.

2 --- L'audience est suspendue à 11 h 16

3 --- L'audience est reprise à 11 h 37

4 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

5 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
6 étrangère a repris.

7 **--- M. DOMINIC LeBLANC, Resumed/Sous la même affirmation :**

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Le prochain est

9 Me Leblanc.

10 Pendant 15 minutes, Maitre Leblanc?

11 **Me DOMINIC LeBLANC:** Leblanc, c'est bien, ça.

12 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** (Non interprété)

13 **M. DOMINIC LeBLANC:** Mais, c'est ça, les

14 Leblanc au Québec, c'est « b » minuscule..

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui, et majuscule..

16 **M. DOMINIC LeBLANC:** ...puis « B » majuscule en

17 Acadie, ben oui.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Exactement, oui.

19 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTIAN LEBLANC:**

20 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Bonjour, Monsieur le

21 ministre LeBlanc.

22 **M. DOMINIC LeBLANC:** Bonjour.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Bonjour.

24 Mon nom est Christian Leblanc, (non
25 interprété) : le journal *La Presse*, Média Québecor, QMI, le
26 Groupe TVA, CBC/Radio-Canada, Four Star, CTV, et Global.

27 (Non interprété) [11.39.01 à 11.39.12]

28 ...et donne un message clair sur la

1 transparence, entre autres.

2 Ceci étant dit, de façon très concrète et
3 pratique, le gouvernement du Canada a envoyé une lettre pour
4 accompagner les 200 heures et les 13 documents qui disent en
5 fait que le gouvernement pense que ce ne serait pas durable
6 de faire cela. On peut l'afficher. Ce n'est pas nécessaire,
7 je peux vous le lire, c'est CAN 1 :

8 « Ce type d'examen n'est pas
9 raisonnable sur le long terme et ne sera pas une façon
10 productive non plus de le faire, ajoute-t-il. »

11 Que pouvez-vous dire à la Commission et au
12 public canadien pour les rassurer que, néanmoins, le
13 gouvernement fera le travail et regardera les documents, les
14 caviardera, s'il est possible?

15 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je dirais que, de toute
16 évidence, la Commission aura accès à tous les documents de
17 façon non caviardée. La Commission elle-même aura un accès
18 sans limite aux témoins pertinents, aux documents pertinents,
19 de façon à ce que ce ne soit pas caviardé. Ça rassure les
20 Canadiens.

21 Et la deuxième façon de rassurer, j'ai bien
22 sûr lu la lettre de l'avocat en chef du gouvernement datant
23 du 15 décembre, c'était pour répondre à une demande de la
24 Commission sur 13 documents bien précis comme exemple du
25 processus de caviardage. Ces documents avaient été rédigés
26 pour des consommateurs avec une cote de sécurité bien
27 précise, c'est pour ça que c'était comme ça.

28 Mais le mandat, comme je l'ai dit, examine,

1 envisage d'autres mécanismes pouvant être utilisés par la
2 Commission pour rendre public autant d'informations que
3 possible, des sommaires de documents, les responsables
4 gouvernementaux travailleront avec la Commission pour rédiger
5 des rapports qui précisément pourront être publiés ou à huis
6 clos, des sommaires qui peuvent être préparés, et le rapport
7 de la Commission sera rendu public. Ce rapport, comme je l'ai
8 dit, sera éclairé par tous les documents non caviardés qui
9 seront vus par la Commission.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui, je comprends, mais
11 avez-vous eu des discussions avec le gouvernement à l'effet
12 que si la Commission vous demande de faire ce travail de
13 caviarder des documents, de voir des documents, vous devrez
14 le faire? Mes collègues sont là et tout le monde fait son
15 travail. Avec tout le respect que je dois à tout le monde,
16 avez-vous eu des discussions pour dire, « peu importe si
17 c'est 200 heures, faites le travail si la Commission vous
18 demande de faire le travail, le caviardage des documents,
19 l'examen des documents secrets »?

20 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je veux que ce soit très
21 précis parce que c'est une question très importante. Je ne
22 donne pas de directives et il ne serait pas approprié sur les
23 caviardages d'un document bien précis.

24 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Non, ce n'est pas ce
25 que je demande.

26 **Me DOMINIC LeBLANC:** Vous m'avez demandé si
27 j'avais eu des discussions sur le caviardage, non pas de
28 documents particuliers, bien sûr. Mais j'ai constamment,

1 comme je l'ai dit plus tôt, dit aux responsables avec qui je
2 travaille de faire preuve de transparence, d'ouverture, de
3 coopération avec les médias et de participer aux forums
4 publics. Je n'ai pas besoin d'instruire précisément les
5 responsables, bien qu'ils savent que c'est mon objectif parce
6 que le Cabinet lui-même a adopté un décret, comme je l'ai dit
7 plus tôt, qu'il y ait des instructions beaucoup plus précises
8 à la fonction publique, l'appareil gouvernemental, de
9 coopérer avec la Commission selon le mandat qui est très
10 précis.

11 Mais je suis persuadé qu'ils font ce travail,
12 qu'ils continueront à faire ce travail, et qu'aucunement on
13 n'essaiera d'utiliser la quantité de travail nécessaire de
14 notre côté d'être un empêchement au bon travail de la
15 Commission ou de causer des retards.

16 Donc, ce sera un effort robuste, en bonne
17 foi, de tous les gens impliqués.

18 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui. Je suis content de
19 l'entendre et tout le monde peut l'entendre ici. Je pense que
20 c'est important.

21 Pour les autres mécanismes, un des autres
22 mécanismes suggérés, ce sont les sommaires, les résumés de
23 témoignages qui étaient à huis clos parce qu'il peut y avoir
24 de l'information top secrète, très secrète ou très délicate.

25 Je ne sais pas si vous avez entendu hier,
26 mais j'ai soulevé le fait que c'était un gros problème dans
27 la Commission lors de la Commission Arar. Le juge O'Connor
28 dans son rapport dit que, malheureusement, et je paraphrase,

1 mais le document existe, Monsieur le Ministre.

2 Le juge O'Connor dit vers les pages 301-302
3 de son rapport que, malheureusement, le gouvernement a
4 maintenu que les documents étaient confidentiels pendant plus
5 d'un an [jusqu'à], avant la publication du rapport,
6 abandonnant cette position, et la Commission n'a pas pu
7 divulguer certains sommaires au public canadien pendant la
8 Commission elle-même. Le juge O'Connor a dit qu'il a dû
9 changer le mécanisme parce qu'il n'arrivait jamais ou souvent
10 n'arrivait pas à s'entendre avec le gouvernement sur les
11 sommaires.

12 Étiez-vous au courant que ça s'était passé
13 pendant la Commission Arar?

14 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je ne peux pas parler de
15 ce que les responsables gouvernementaux ont fait lorsque
16 j'étais un député d'arrière-banc. Il y avait un temps pendant
17 la Commission O'Connor, j'étais au courant alors de
18 discussions de la création de cette commission, de la façon
19 de s'assurer que ces circonstances bien précisément ne se
20 répètent pas dans le travail de la présente commission, et je
21 pense que 20 ans ont fait en sorte que les agences de
22 renseignement ont évolué, les causes ont fait augmenter les
23 obligations des agences de renseignement et les mécanismes
24 ont changé pour ces fonctionnaires qu'ils comprennent leur
25 obligation de divulguer autant que possible tout en
26 respectant toutes leurs obligations.

27 Donc, je crois que le contexte du
28 fonctionnement de ces agences de renseignement est différent

1 d'il y a 20 ans et j'ai toutes les raisons d'avoir confiance
2 aux gens avec qui je travaille qu'ils se rendront disponibles
3 et participeront de la bonne façon pour que la Commission
4 puisse compléter son mandat comme le Cabinet l'a indiqué.

5 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui, je suis content
6 que vous le disiez aujourd'hui, mais plus précisément, si
7 vous avez fait quelque chose. Qu'avez-vous fait concrètement
8 pour vous assurer que ce qu'il s'est passé il y a 20 ans avec
9 la Commission Arar ne se répète pas aujourd'hui? Avez-vous eu
10 des discussions avec mes collègues représentant le
11 gouvernement, au sein du gouvernement pour s'assurer que ça
12 ne se reproduise pas, exactement là-dessus?

13 **Me DOMINIC LeBLANC:** Encore une fois, je n'ai
14 pas à me répéter, je n'essaie pas de ne pas répondre à votre
15 question, mais ma meilleure réponse se trouve dans le mandat
16 qui a la force d'un décret gouvernemental qui oblige tous les
17 fonctionnaires de l'appareillage du gouvernement fédéral dans
18 leurs conversations.

19 Et je répète, et j'ai répété aux responsables
20 avec qui je travaille, que le gouvernement s'attend à ce
21 qu'ils coopèrent avec la Commission dans son travail. Mais je
22 n'hésite absolument pas à dire qu'ils comprennent cette
23 directive du Cabinet et qu'ils sont au travail de faire ce
24 qu'il faut faire pour appuyer la Commission dans son travail.

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Vous avez dit que vous
26 avez discuté avec des responsables gouvernementaux. Avez-vous
27 eu des discussions exactement à ce sujet : « Assurez-vous et
28 je veux que vous soyez d'accord avec la Commission, que vous

1 ayez des sommaires, parce que c'est un des mécanismes qui est
2 important pour la Commission »?

3 **Me DOMINIC LeBLANC:** Comme je l'ai dit, j'ai
4 examiné le mandat de la Commission avec les responsables avec
5 qui je travaille toutes les semaines, et pour me préparer à
6 la comparution cette semaine, et j'ai pleinement confiance
7 qu'ils ont vu le décret et le mandat de la Commission et
8 qu'ils sont engagés face à ce travail, continueront à le
9 faire jusqu'à ce que la Commission ait terminé son travail.

10 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Croyez-moi, on connaît
11 tous le mandat, surtout lorsqu'on parle de transparence.
12 L'élément qui parle de transparence. Et je passe à autre
13 chose.

14 Mais pour être certain, est-ce que je crois
15 comprendre de votre réponse que vous faites confiance à ce
16 mandat et à la force du mandat, mais vous n'avez pas eu de
17 questions ou de discussions précises avec les responsables ou
18 les avocats du gouvernement sur la nécessité d'en arriver à
19 une entente rapide, opportune, sur les sommaires?

20 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je vais être précis parce
21 que je ne veux pas donner de réponse erronée. Bien sûr, avec
22 le directeur du SCRS et d'autres responsables, j'ai parlé de
23 nos attentes à l'effet qu'ils coopèrent avec la collaboration
24 de façon rapide et efficace. Ils comprennent la priorité
25 qu'accorde le gouvernement à cette commission. Mais au risque
26 de me répéter, ce qu'il y a, c'est un décret proposé par le
27 Cabinet qui leur impose ce travail. Je n'ai aucune raison de
28 croire qu'ils seront autre chose qu'efficaces, efficaces

1 dans leur collaboration, et ils savent, parce que je leur ai
2 dit, parce que c'est aussi notre attente.

3 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Merci.

4 J'ai une autre chose à préciser. Vous parlez
5 de l'importance du rapport et du fait que le rapport (sic)
6 saura que cette Commission a eu accès à tous les documents
7 secrets, très secrets, très, très secrets, et je le
8 comprends, mais convenez-vous comme moi de dire qu'au-delà du
9 rapport, le travail de la Commission est aussi important pour
10 le public canadien et pour que les Canadiens... que le public
11 canadien suive la Commission, pas juste lire le rapport?

12 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, vous avez raison, et
13 je crois que cette semaine, c'est un très bon début à ce que
14 fait la Commission devant le public.

15 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Lorsque la Commission
16 regardera l'ingérence étrangère avec différents témoins,
17 êtes-vous d'accord de dire... d'accord pour dire que le public
18 devrait suivre ce travail autant que possible?

19 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, autant que possible,
20 et je me répète peut-être, mais on comprend les limites de
21 certains témoins qui comparaitront dans les audiences
22 publiques sur la divulgation d'informations protégées.

23 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Pour que je comprenne,
24 vous convenez que ce n'est pas qu'une commission, c'est une
25 commission publique, donc que le travail de la Commission
26 publique doit être suivi par le public canadien pour qu'il
27 comprenne ce qui s'est passé, ce qui peut être fait,
28 l'ampleur de l'ingérence. Donc, le travail soit lui-même... est

1 important pour le public canadien.

2 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui. Le mandat le dit,
3 mais on examine aussi l'équilibre nécessaire dont on a
4 discuté ce matin. Le mandat qu'ont accepté tous les partis
5 dans la Chambre des communes envisage le travail public, son
6 importance pour les raisons dont on a discuté, mais aussi le
7 fait que certains du travail devra être fait à huis clos et
8 certaines informations qui seront disponibles à la Commission
9 de façon non caviardée, cette information devra être protégée
10 selon la loi.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Oui, je ne le remets
12 pas en question, mais je veux que ce soit clair parce que
13 vous avez dit à quelques reprises, et c'est vrai que le
14 rapport sera important à la toute fin, mais je veux préciser
15 que le travail de la Commission lui-même est très important
16 dans cet exercice.

17 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, je suis tout à fait
18 d'accord.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Leblanc, il vous
20 reste une minute.

21 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Donc, en une minute, il
22 y a un engagement de transparence sur la sécurité nationale
23 avec des principes, et j'en cite un :

24 « L'information ne doit pas être
25 protégée pour empêcher que... la gêne
26 de quelqu'un ou cacher des erreurs ou
27 des problèmes. »

28 Et je pose... et j'ai posé la même question

1 hier au panel, je vous pose la question : est-ce que vous
2 êtes d'accord avec ça?

3 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui.

4 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Ça couvre aussi la
5 réputation des élus, des politiciens?

6 **Me DOMINIC LeBLANC:** Ce n'est jamais une
7 raison d'appliquer le Règlement sur la protection de
8 l'information pour éviter de gêner quelqu'un et ce n'est pas
9 approprié pour les fonctionnaires qui ont la responsabilité
10 d'appliquer ces critères.

11 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Merci beaucoup.

12 Merci, Madame la Commissaire.

13 **Me DOMINIC LeBLANC:** Merci.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Maître Leblanc.

15 Le prochain est madame Taylor pour la
16 Coalition pour les droits de la personne.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HANNAH TAYLOR**

18 **Me HANNAH TAYLOR:** Bon après-midi, Madame la
19 Commissaire, Ministre LeBlanc.

20 **M. DOMINIC LeBLANC:** Bonjour.

21 **Me HANNAH TAYLOR:** Je suis Hannah Taylor,
22 avocate pour la Coalition pour les droits de la personne. Il
23 s'agit de groupes qui travaillent sur la protection des
24 groupes vulnérables à l'ingérence politique, les membres de
25 la diaspora.

26 Vous avez dit être en discussion avec des
27 cadres de différentes agences avec qui vous travaillez sur la
28 transparence dans le cadre de l'ingérence étrangère, mais

1 vous n'avez pas donné de directives sur les décisions de
2 divulguer de l'information classifiée, ne participez pas au
3 processus de classier l'information ou de décider ce qui
4 est divulgué au public ou non.

5 J'ai raison?

6 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui. Je ne donne pas ces
7 directives et ce n'est pas approprié pour moi dans le
8 contexte de documents précis ou d'informations précises de
9 donner des directives sur la classification de l'information
10 ou la divulgation de ladite information.

11 **Me HANNAH TAYLOR:** Avez-vous participé à des
12 prises de décisions politiques sur les critères et les
13 décisions liés à la divulgation de l'information colligée par
14 des agences de renseignement?

15 **Me DOMINIC LeBLANC:** Non. Personnellement,
16 non. J'ai eu l'information que ces critères sont établis par
17 des lois, des règlements. Je comprends les applications
18 juridiques, il y a eu des causes qui imposent des obligations
19 aux agences et je m'attends à ce qu'elles respectent les
20 exigences et la Loi.

21 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, vous n'avez pas
22 personnellement imposé ces choses, mais vous connaissez le
23 sujet.

24 **Me DOMINIC LeBLANC:** Dites-moi exactement de
25 quoi vous parlez?

26 **Me HANNAH TAYLOR:** Des lignes directrices, des
27 politiques qu'utilisent les agences dans la décision sur la
28 divulgation d'informations.

1 **Me DOMINIC LeBLANC:** Les lignes directrices et
2 les politiques sont établies par les agences selon la loi
3 dans l'application de la jurisprudence et de la loi. Mais
4 comme je l'ai dit plus tôt, les gens avec qui je travaille,
5 les cadres, les responsables savent, parce que je leur dis
6 souvent, le commissaire de la GRC, le directeur du SCRS, et
7 donc, nos attentes, nos désirs qu'ils soient accessibles,
8 disponibles dans les forums publics, avec les journalistes et
9 d'autres, pour que les Canadiens puissent bien comprendre
10 leur travail et cela démystifie le travail important que des
11 milliers d'hommes et femmes font dans ces agences
12 importantes.

13 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, il semble qu'on dit
14 que le gouvernement ne devrait pas participer à la création
15 de ces critères et de ces politiques. Ce sont les agences qui
16 le font?

17 **Me DOMINIC LeBLANC:** Non. C'est moi, si j'ai
18 participé personnellement aux détails de ces politiques.
19 C'est approprié que le gouvernement établisse des politiques,
20 ait des attentes de la part de ces agences. Notre attente,
21 c'est qu'ils soient transparents avec les Canadiens au point
22 où évidemment c'est permis selon la loi et qu'on tienne
23 compte des obligations, comme on en a parlé hier, de façon
24 précise, comme je ne peux pas le faire, mais de l'importance
25 qu'ils puissent préserver leur capacité de protéger les
26 sources humaines, les techniques d'enquête.

27 S'ils font des enquêtes de sécurité
28 nationale, il y a évidemment des critères sur la protection

1 de l'information et le traitement, donc une politique ou une
2 directive du gouvernement d'être aussi transparent qu'il est
3 possible ne nie pas ces responsabilités qu'ils devront aussi
4 respecter.

5 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, dans ces politiques
6 ou les directives du gouvernement que vous connaissez, la
7 sécurité personnelle des communautés de la diaspora sont
8 incluses comme critères à examiner dans la décision de
9 divulgation? Est-ce que c'est une priorité dans ces
10 directives et ces politiques?

11 **Me DOMINIC LeBLANC:** Dans mes conversations
12 avec le directeur Vigneault, on a parlé de son engagement et
13 de l'engagement de ses collègues principaux avec les
14 communautés de la diaspora, dont vous représentez quelques...
15 certains membres, et ils sont tout à fait au courant, comme
16 je le disais ce matin, que ces communautés sont elles-mêmes
17 des cibles de cette répression transnationale. C'est une
18 circonstance qui existe dans d'autres pays, ça a fait l'objet
19 de discussions avec le secrétaire Mayorkas, le secrétaire à
20 Washington avant Noël. On a parlé de la menace réelle de la
21 répression transnationale et de son impact sur les
22 communautés. C'est similaire dans d'autres grandes
23 démocraties.

24 Donc, j'ai été très clair avec le directeur
25 Vigneault et d'autres qu'autant qu'ils le peuvent, leurs
26 interactions avec ces communautés et leur capacité de
27 travailler avec ces communautés est importante. Nous avons
28 une table ronde interculturelle au ministère de la Sécurité.

1 J'ai participé à certaines de ces réunions où on réunit
2 différents représentants de la société civile et certaines
3 des communautés que vous représentez. Au point où nous
4 pouvons le faire selon la loi, c'est valable et important
5 pour ces communautés de savoir que les agences font tout ce
6 qu'elles peuvent pour les protéger et de comprendre aussi,
7 comme je l'ai dit plus tôt ce matin, la nature et la menace
8 de l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques et
9 comment la menace évolue et a évolué surtout dans les
10 quelques années où j'ai travaillé, comment le gouvernement
11 veut faire évoluer nos mesures pour contrer l'ingérence
12 étrangère pour qu'on tienne, qu'on emboite le pas et qu'on ne
13 soit pas à la remorque.

14 Et cela prouve que beaucoup sont à l'avant-
15 scène de ce défi. Vous l'entendrez dans les groupes que vous
16 représentez.

17 **Me HANNAH TAYLOR:** Et vous dites dans ces
18 discussions, ces directives, la sécurité personnelle de la
19 diaspora fait partie des priorités? Leurs capacités de se
20 protéger contre l'ingérence étrangère et la répression
21 transnationale en ce qui concerne la divulgation?

22 Je ne sais pas si ma question est très
23 claire.

24 **Me DOMINIC LeBLANC:** Encore une fois, c'est
25 une question très précise. Vous parlez de divulgation, de se
26 protéger, je parlais de réduction des menaces. C'est un
27 instrument du SCRS, mais reposez votre question parce que je
28 veux bien la comprendre.

1 **Me HANNAH TAYLOR:** Il semble que dans vos
2 discussions avec les cadres dans les directives que vous
3 connaissez de la part du gouvernement en ce qui concerne les
4 décisions sur la divulgation, que la sécurité personnelle des
5 membres de la diaspora ciblés est traitée comme une priorité
6 ou est une considération dont il faut tenir compte.

7 Est-ce que ça s'applique aussi à la capacité
8 des membres de la diaspora de se protéger eux-mêmes, de
9 prendre... d'avoir suffisamment d'informations?

10 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, bien sûr, pour vos
11 clients et la communauté de la diaspora qui sont ciblés par
12 une partie de cette ingérence étrangère, le plus
13 d'informations qu'ils pourront avoir de façon appropriée, le
14 mieux ils pourront détecter et empêcher cette ingérence
15 étrangère.

16 Et mon instruction aux officiels a été de
17 travailler autant que possible de façon constructive et
18 collaborative avec ces communautés qui, on le comprend, sont
19 préoccupées, et le débat public de cette discussion a
20 renforcé leurs préoccupations ainsi que leur prise de
21 conscience de la nature de la menace, et j'espère que cela
22 renforcera leur résistance.

23 La seule chose où il faudra faire attention
24 dans votre question, c'est que dans ces échanges, lorsque
25 j'encourage ou j'instruis – choisissez-le mot que vous voulez
26 – aux officiels de travailler avec les communautés, je
27 n'aurais pas été prescriptif sur la divulgation pour toutes
28 les raisons qui vont avec, toutes les obligations juridiques,

1 mais il y a un instrument dans la *Loi sur le Service du*
2 *renseignement*, en tout cas dans leur pratique, où ils peuvent
3 rencontrer les individus. Vous avez parlé de la sécurité
4 personnelle des membres de la communauté, ce sont des séances
5 d'information sur la réduction des menaces. Le directeur du
6 Service et ses officiels mènent cela et ils pourraient vous
7 parler plus précisément du critère au travers duquel ils
8 travaillent sur ces choses-là et quelles seraient les
9 exigences de divulgation qu'ils auraient, ils seraient les
10 mieux positionnés en tout cas. Je sais que de temps en temps,
11 ils effectuent ces réunions et je les encourage à le faire
12 autant que possible en vertu de la Loi, mais ils peuvent
13 parler de la nature précise autour de l'évènement... l'élément,
14 plutôt, de divulgation.

15 **Me HANNAH TAYLOR:** Et en reconnaissant que
16 vous ne donnez pas d'instructions spécifiques, que ça, c'est
17 laissé à prendre des décisions que les hauts représentants de
18 ces agences de renseignement, on peut s'entendre que la
19 sécurité personnelle de la diaspora ciblée et leur capacité
20 de se protéger contre l'ingérence étrangère devraient
21 continuer d'être traitées comme priorités dans ces
22 discussions et dans le travail de la Commission?

23 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, absolument, mais
24 c'est également une priorité pour le gouvernement du Canada
25 et nos agences de sécurité aussi.

26 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci, Monsieur le
27 Ministre.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 Alors, Maitre Sirois, c'est votre tour, pour
2 l'Alliance démocratique russo-canadienne.

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la
4 Commissaire.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Ministre LeBlanc,
7 d'être ici aujourd'hui avec nous.

8 Guillaume Sirois, et je représente la
9 Russian-Canadian Democratic Alliance, l'Alliance démocratique
10 des Canadiens russe.

11 La RCDA est une organisation nationale à but
12 non lucratif qui appuie le développement de la communauté
13 russe canadienne autour des idéaux de démocratie, des droits
14 de la personne, des libertés civiques et de l'état de droit.

15 Ma série de questions va faire un suivi, un
16 bon suivi avec les questions qui viennent juste de vous être
17 posées par ma consœur, Me Taylor. Je pense qu'elle a fait un
18 bon travail de montrer à quel point les communautés de
19 diaspora sont affectées peut-être de manière disproportionnée
20 par rapport au reste de la population canadienne quand vient
21 le temps de parler d'ingérence étrangère et de répression
22 transnationale.

23 Si on peut sortir le document CAN Doc 2, s'il
24 vous plait. Il s'agit de la lettre du gouvernement du
25 15 décembre qui explique la raison derrière les rédac... les
26 caviardages qui ont été effectués par le gouvernement pour
27 les 13 documents.

28 En quelque sorte, si je comprends bien, cette
29 lettre-là, l'objectif, c'était d'expliquer au public dans le

1 contexte de cette semaine d'audience de quoi aurait l'air le
2 caviardage et quelles seraient les considérations du
3 gouvernement fédéral en faisant ce caviardage-là et en
4 protégeant l'information.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois, je vous
6 interromps parce que je pense que le document n'est pas à
7 l'écran.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Yes, it's CAN Doc 2.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Voilà.

10 **M. DOMINIC LeBLANC:** Oui, je le vois.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc... pardon, mon
12 introduction est à peu près la bonne par rapport au document?
13 Est la bonne, en fait?

14 On s'entend?

15 **M. DOMINIC LeBLANC:** Je suis familier,
16 évidemment avec le document et je... d'après ce que j'ai
17 compris, la Commission avait demandé aux hauts fonctionnaires
18 de passer à travers les 13 documents, de faire les
19 caviardages qui s'imposaient, comme exemple, de comment ce
20 processus-là sera suivi, et les limitations qui s'imposent
21 dans ce contexte-là, oui, je... si c'est ça l'introduction, je
22 suis familier avec ça.

23 Je sais aussi, puis je pense que c'est
24 important de le réitérer, c'est que la Commission évidemment
25 aura accès elle-même à tous les documents sans être
26 caviardés, c'est sûr, c'est un exemple pour la divulgation
27 potentielle publique, mais la Commission, à tout moment, aura
28 accès aux documents non caviardés.

1 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et dans la décision de
2 divulguer l'information au public, on se rappelle qu'on a
3 entendu cette semaine beaucoup qu'il y a une balance
4 d'intérêts qui se produit : la balance entre l'intérêt à la
5 sécurité nationale et la balance entre l'intérêt public à
6 avoir accès à cette information-là. Vous êtes familier avec
7 cet exercice?

8 **M. DOMINIC LeBLANC:** Absolument.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et aussi, j'ai compris
10 plus tôt ce matin que vous n'êtes pas impliqué dans les
11 questions plus précises d'un document, le caviardage d'un
12 document plus précis, par exemple. C'est pas quelque chose
13 que vous êtes impliqué, c'est pas approprié selon vous d'être
14 impliqué dans le caviardage d'un document précis.

15 **M. DOMINIC LeBLANC:** C'est ça, ça ne serait
16 pas approprié, ni à la décision de comment classifier un tel
17 document ou un tel renseignement. La classification comme
18 telle est faite pas par des élus ou par des adjoints
19 politiques, c'est sûr.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je comprends. Disons
21 qu'on prend un pas de recul et qu'on regarde la situation un
22 peu plus d'un point de vue macro. Si on avait un indice comme
23 quelque chose qui nous indiquerait que l'intérêt du public
24 n'était pas suffisamment considéré dans ces décisions-là de
25 divulgation de documents ou de caviardage, est-ce que c'est
26 quelque chose qui vous interpellerait, vous, en tant que
27 ministre responsable de Sécurité publique et des Institutions
28 démocratiques?

1 **M. DOMINIC LeBLANC:** Mais votre question est
2 hypothétique. Dans quelles circonstances? Moi, ceux et celles
3 qui font ce travail-là comprennent l'importance de cet
4 équilibre-là et comprennent le désir et les instructions du
5 gouvernement de bien faire leur travail selon la loi, et
6 comme j'ai dit, dans le domaine de l'ingérence étrangère, la
7 capacité des citoyens de reconnaître, de comprendre qu'est-ce
8 que c'est la menace de l'ingérence étrangère, surtout, par
9 exemple, les diasporas que vous représentez et votre collègue
10 avant vous, ce sera important dans la mesure du possible de
11 fournir ces renseignements-là. Ça, ça fait partie d'une
12 résilience essentielle pour protéger les institutions
13 démocratiques au Canada.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Peut-être que je peux
15 rendre la question un peu moins hypothétique en justement
16 adressant le document qui est le seul document que nous avons
17 pour comprendre... que les participants ont pour comprendre la
18 raison derrière les rédactions... les caviardages.

19 On peut descendre un petit peu le document
20 juste pour centrer ce paragraphe précis. Oui, exactement.

21 On voit au point 4 du dernier paragraphe que
22 la Commission a dit :

23 « Une annexe classifiée fournissant
24 des informations supplémentaires sur
25 le préjudice qui résulterait de la
26 divulgation a été fournie à la
27 Commission, mais pas au public. »

28 On parle du préjudice qui résulterait de la

1 divulgation dans ce document, présumément, mais il n'y a rien
2 qui indique que ce document adresse l'intérêt public à la
3 divulgation, n'est-ce pas? De la phrase, on comprend, on ne
4 voit rien qui parle d'intérêt public ici.

5 **M. DOMINIC LeBLANC:** Bien, il faudra que j'aie
6 devant moi le document secret que fait référence le point 4.
7 Alors, vous comprenez...

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je comprends.

9 **M. DOMINIC LeBLANC:** ...c'est difficile pour moi
10 de commenter. Cependant, je pense le directeur du Service de
11 renseignement et d'autres hauts fonctionnaires ont expliqué
12 c'est quoi la nature du préjudice qui peut arriver dans un
13 contexte de divulgation inapproprié. On a discuté tantôt ou
14 plus tôt ce matin avec votre collègue de l'importance pour
15 les agences de renseignement d'avoir accès...

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais juste...
17 j'aimerais juste... j'ai d'autres questions, on n'a pas
18 beaucoup de temps. Je n'aime pas vous interrompre, mais
19 j'aimerais juste continuer, si on peut, pour le reste de
20 cette lettre, voir de qu'est-ce qu'elle parle notamment.

21 Si on peut descendre encore, s'il vous plait?

22 On parle ici... on va lire les titres :
23 « Quelques définitions sur l'information dite classifiée,
24 sensible ou préjudiciable ».

25 On peut descendre encore.

26 L'explication du préjudice, encore une fois
27 on parle du préjudice, pas de l'intérêt public.

28 On peut descendre. Encore. Encore.

1 Les renseignements provenant du SCRS, on
2 parle de, comme, c'est quoi un document qui provient du SCRS,
3 c'est quoi les sources protégées.

4 On peut descendre encore.

5 L'ingérence étrangère, on parle généralement
6 d'ingérence étrangère, l'effet mosaïque, par exemple, et
7 cetera. On ne parle pas d'intérêt public à la divulgation.

8 On peut descendre encore.

9 Finalement, on parle des ressources, le
10 fameux 200-heures que ma collègue, Maitre... ma consœur,
11 Me Chaudhury a mentionné aujourd'hui, plus tôt ce matin.

12 On peut descendre encore.

13 Et on parle enfin... finalement, on parle des
14 autres options pour aller de l'avant. La seule phrase qui
15 pourrait peut-être indiquer une certaine considération de
16 l'intérêt public, c'est : « Le gouvernement du Canada
17 reconnaît l'importance d'éduquer le public sur la menace de
18 l'ingérence étrangère. »

19 Donc, vous l'avez dit vous-même, l'annexe qui
20 parle du préjudice potentiel à la sécurité nationale, il
21 faudrait la voir pour savoir s'il est question d'intérêt
22 public à la divulgation dans cette annexe-là, parce que, pour
23 l'instant, on ne peut même pas savoir ça, si ç'a été
24 considéré d'intérêt public à la divulgation.

25 De la lettre qu'on voit ici là, qui a été
26 transmise aux participants et au public, de là non plus on ne
27 peut pas savoir si l'intérêt public à la divulgation a été
28 considéré, encore moins si l'intérêt de la diaspora, qui est

1 très importante dans ces questions-là, a été considéré.

2 Donc, j'aimerais juste savoir comment...
3 qu'est-ce qu'on est supposé dire, ma consœur, Me Taylor et
4 moi, à nos clients quand on veut essayer de leur expliquer
5 que le gouvernement du Canada considère l'intérêt public à la
6 divulgation quand la seule information qu'on a pour cet
7 exercice cette semaine ne parle pas du tout de l'intérêt
8 public à la divulgation?

9 **M. DOMINIC LeBLANC:** Moi, je suis tout à fait
10 confiant que les agences de sécurité comprennent un principe
11 fondamental, un principe de base dans leur fonctionnement.
12 C'est qu'ils ont une obligation de respecter l'intérêt public
13 et, comme j'ai dit, la loi prévoit plusieurs mécanismes pour
14 s'assurer qu'ils font leur travail dans le respect de ces
15 principes-là. Il y a des décisions de la Cour et beaucoup de
16 recours en ce qui a trait, par exemple, à des mandats du
17 Service de renseignement. Il y a dans la loi et dans les
18 pratiques une surveillance importante dans le travail que
19 font ces agences-là.

20 Mais moi, je sais et je suis tout à fait
21 confiant qu'ils comprennent l'importance de l'intérêt public
22 dans le contexte de l'ingérence étrangère, dans le contexte
23 de protéger les membres de la communauté que vous
24 représentez, et votre collègue avant vous. Et encore là,
25 parce que vous l'avez fait au début de notre échange et vous
26 l'avez fait en introduisant la dernière question, je pense
27 c'est important de rassurer tout le monde que la Commission a
28 vu précisément l'annexe qui décrit en détail le préjugé

1 potentiel de divulguer les documents.

2 Alors, il ne faut pas laisser l'impression
3 que Madame la Commissaire et ses avocats et les gens qui
4 travaillent avec elle n'ont pas accès à tous ces
5 renseignements-là, mais dans certain cas, ces renseignements-
6 là seront ouverts par l'application de la loi pour les
7 raisons que le directeur et d'autres ont bien énumérées
8 devant vous hier.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Si je comprends bien..

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître Sirois, votre temps
11 est écoulé, mais je vais vous laisser poser une dernière
12 question pour conclure.

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. Merci, Madame la
14 Commissaire.

15 Donc, si je comprends bien votre réponse,
16 grosso modo, vous faites confiance aux agences de sécurité,
17 elles savent quoi faire, elles connaissent leur travail, vous
18 faites confiance à la Commission, ils font leur travail
19 aussi. Même si on ne donne aucune explication sur comment que
20 la balance de l'intérêt public à la divulgation a été
21 effectuée dans ce contexte, il faut faire confiance aux
22 agences qui font bien leur travail.

23 Mais j'aimerais quand même, Monsieur le
24 Ministre, en tant que personne qui est la personne qui est
25 responsable aux yeux du public de ces questions-là,
26 j'aimerais quand même vous demander de vous engager pour la
27 diaspora, pour les membres du public, à être plus transparent
28 sur la question de la divulgation de l'intérêt... la

1 considération de l'intérêt public dans les questions de
2 divulgation de renseignements dans le contexte de la présente
3 Commission.

4 **M. DOMINIC LeBLANC:** Moi, je ne partage pas la
5 façon que vous avez caractérisé votre question dans le sens
6 il n'y a pas... il n'y a pas de discussions ou de preuve que
7 les agences considèrent l'intérêt public dans leurs
8 décisions, y compris de divulgation. Vous aurez la chance
9 d'entendre d'autres témoins et peut-être vous allez rappeler
10 les témoins que vous avez eus cette semaine, y compris les
11 hauts fonctionnaires.

12 Alors, moi, je ne veux pas être désagréable,
13 mais je ne suis pas d'accord avec votre caractérisation.
14 C'est à vous de le faire, c'est pas moi qui vais accepter
15 l'idée que ces agences-là ne sont pas tout à fait confiantes
16 et tout à fait conscientes de leurs obligations en ce qui a
17 trait à l'intérêt public.

18 Et comme je l'ai dit, c'est très clair de ma
19 part et de leurs discussions avec moi dans leur travail
20 hebdomadaire, ils comprennent l'importance d'être engagés
21 avec les diasporas, précisément pour augmenter leur
22 résilience et leur assurer que le gouvernement et les agences
23 de sécurité nationale font tout le travail possible pour les
24 protéger et en collaboration avec eux autres. C'est une des
25 meilleures façons qu'on peut faire ce travail-là.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci, Monsieur le
27 Ministre.

28 Merci, Madame la Commissaire.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2 Mr. Choudhry for Jenny Kwan.

3 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR MR. SUJIT CHOUDHRY:**

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bonjour, Monsieur le juge.

5 Je suis Sujit Choudhry, je suis avocat pour
6 Jenny Kwan, député de Vancouver. Vous la connaissez.

7 Et donc, je voudrais revenir sur une partie
8 de votre témoignage ce matin concernant l'accès de la
9 Commission aux documents confidentiels et comment le
10 gouvernement a rendu cela possible.

11 Alors, je peux peut-être revenir un petit peu
12 en arrière et vous demander, dans... essentiellement, est-ce
13 que vous ne seriez pas d'accord que la raison pour laquelle
14 le gouvernement a donné à la Commission l'accès à ces
15 documents confidentiels, c'est pour permettre à la Commission
16 d'aller au fond de la question de savoir s'il y a eu de
17 l'ingérence étrangère durant les 43^e et 44^e élections
18 fédérales.

19 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui. Et pour rassurer les
20 Canadiens quant au fait que lorsque les rapports seront
21 publiés, que la commissaire et son personnel auront eu accès
22 à ces documents pour arriver aux conclusions auxquelles ils
23 arriveront.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous êtes conscient que
25 le gouvernement a rendu cela possible pour la commissaire et
26 son équipe d'accéder à des documents confidentiels en leur
27 accordant le plus haut niveau de cote de sécurité?

28 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui. Et que la commissaire
2 et son équipe juridique sont de façon permanente liés par la
3 loi en vertu de la *Loi sur la sécurité* à la confidentialité
4 de cette information?

5 **Me DOMINIC LeBLANC:** De ce que je comprends,
6 c'est une obligation statutaire qui va à ceux qui ont accès à
7 ces informations, oui.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, Monsieur le
9 registraire, est-ce que vous pourriez mettre à l'écran le
10 document numéro 3 de la Commission?

11 Et, Monsieur le Ministre, c'est le mandat que
12 je suis sûr vous avez lu plus de fois que vous n'auriez aimé
13 le lire.

14 **--- PIÈCE No. COM 3:**

15 Orders in Council - Terms of
16 Reference

17 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui, et différentes
18 versions.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'en suis sûr.
20 Alors, si ça ne vous donne pas du stress
21 post-traumatique...

22 **Me DOMINIC LeBLANC:** C'était l'été, j'étais au
23 Nouveau-Brunswick en vacances à faire ça.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, je vais me
25 concentrer juste sur une partie.

26 Alors, si on peut aller au bas de la partie
27 en anglais... anglaise, pardon, au point (c). Arrêtons-nous là.

28 JE vais simplement lire la clause (c) pour le

1 procès-verbal, et ça dit que :

2 « Le mandat dit au commissaire que le
3 commissaire doit avoir accès pour
4 qu'ils puissent effectuer leur
5 mandat, avoir accès à ces documents
6 confidentiels du Cabinet qui ont été
7 créés le 4... à partir du 4 novembre
8 2015 et qui ont été donnés au
9 rapporteur spécial, David Johnston,
10 en lien avec la préparation de son
11 premier rapport daté du 23 mai. »

12 Vous reconnaissez ce texte, bien sûr.

13 **Me DOMINIC LeBLANC:** Oui.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et donc, Monsieur le
15 Ministre, la Commission a informé les participants que ces
16 documents ont été partagés avec la Commission sous forme non
17 caviardée, mais la Commission a également indiqué que le
18 gouvernement... qu'il y a d'autres [documents] du Cabinet qui
19 ne sont pas couverts par cette clause, mais qui ont été
20 donnés à la Commission mais sous forme caviardée.

21 Êtes-vous conscient de cela?

22 **Me DOMINIC LeBLANC:** Alors, je suis conscient
23 alors que l'on préparait ce mandat en particulier que, comme
24 vous le savez, la décision de partager les documents de
25 Cabinet sont assujettis à la confidentialité du Cabinet,
26 c'est entre les mains du premier ministre avec le conseil du
27 greffier. Le 4 novembre 2015, c'est la date où notre
28 gouvernement a été assermenté, c'est pourquoi la date est là,

1 donc ça serait des documents du Cabinet durant la période où
2 notre gouvernement était en poste et le premier ministre a
3 autorisé le partage des documents pertinents autour du plan
4 de protection de la démocratie et d'autres éléments autour de
5 l'ingérence étrangère avec monsieur Johnston, et dans le
6 mandat, on voulait spécifiquement s'assurer que ces mêmes
7 documents soient communiqués à la Commission de façon non
8 caviardée.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Il y a d'autres documents
10 supplémentaires, la Commission a dit au Cabinet qu'il y a
11 d'autres documents qui vont au-delà de ceux mentionnés dans
12 cette division et partagés avec la commissaire et son équipe,
13 mais avec le caviardage. Est-ce que vous êtes au courant de
14 cela?

15 **Me DOMINIC LeBLANC:** Je n'ai pas vu ces
16 documents. Je dois voir ces documents pour pouvoir commenter
17 ces documents. Mais je pense que ce qui est important, et ça
18 vaut la peine de le répéter, le gouvernement veut collaborer
19 avec la Commission et si la Commission, dans son jugement,
20 décide qu'il y a d'autres documents qu'ils considèrent
21 pertinents pour son travail, le gouvernement va évidemment
22 considérer ce genre de demande. Qui sait?

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je veux apporter une
24 clarification pour les procès-verbaux.

25 La Commission n'a pas dit qu'il y avait
26 d'autres documents du Cabinet. C'est que les autres documents
27 reçus par la Commission contiennent les caviardages pour la
28 confiance du caviardage (sic). Donc, je voulais tout

1 simplement apporter cette clarification.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Voilà ma question,
3 Monsieur LeBlanc : compte tenu du fait du fait que la
4 commissaire et ses avocats ont obtenu l'habilitation top
5 secret, il n'y a pas vraiment de risque à ce que ces
6 documents de confiance soient divulgués.

7 Qu'est-ce qui est mieux du point de vue
8 pratique? Est-ce que c'est pas mieux du point de vue pratique
9 de donner ces documents à la Commission? Le gouvernement n'a
10 pas besoin de revendiquer le privilège, selon la loi. C'est
11 une option, mais c'est pas un devoir.

12 **Me DOMINIC LeBLANC:** L'énoncé de confiance du
13 Cabinet est une question qu'on peut poser au greffier du
14 Bureau du Conseil privé. Je ne suis pas expert en la matière.
15 Il y a beaucoup de gens au gouvernement qui ont une
16 habilitation top secret qui, eux, ne voient pas tous les
17 documents classés top secret.

18 Notre devoir, c'est s'assurer que la
19 Commission reçoive tous les documents pertinents avec des
20 caviardages nécessaires pour lui permettre de faire son
21 travail. Et la clarification de l'avocat en chef est
22 importante parce que j'avais compris ça différemment. Donc,
23 c'est différent.

24 Mais la Commission est évidemment libre de
25 faire les demandes auprès du gouvernement et on va essayer de
26 regarder cela avec sérieux.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'était toutes mes
28 questions. Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2 Maitre Van Ert pour monsieur Michael Chong.

3 **Me GIB van ERT:** L'avocat de monsieur Chong
4 n'a pas de questions pour ce témoin.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Dans ce cas, je donne la
6 parole à Me Tzemenakis.

7 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je n'ai pas de
8 questions pour ce témoin.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'il y a d'autres
10 questions en interrogatoire supplémentaire?

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** *(No re-examination.)*

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13 Ça veut dire que nous avons terminé avec
14 monsieur LeBlanc.

15 **Me DOMINIC LeBLANC:** Ça, ça ne sonne pas bien.

16 (RIRES)

17 **M. DOMINIC LeBLANC:** Vous allez m'excuser,
18 vous allez me souhaiter une bonne fin de semaine...

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** *(After that.)*

20 **M. DOMINIC LeBLANC:** Je m'en vais au Nouveau-
21 Brunswick. OK. OK.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, on suspend la séance
23 jusqu'à 14 heures.

24 Merci beaucoup...

25 **M. DOMINIC LeBLANC:** Merci à vous.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...pour votre présence...

27 **M. DOMINIC LeBLANC:** Merci à vous.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...Monsieur le Ministre.

1 Alors...

2 **M. DOMINIC LeBLANC:** C'est un privilège d'être
3 devant vous. Merci beaucoup.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et on vous souhaite un bon
5 weekend, on sait pas où.

6 **M. DOMINIC LeBLANC:** Ah, mais je vais essayer...
7 moi, j'ai acheté un Ski-doo, alors... il y a de la neige au
8 Nouveau-Brunswick, alors je vais essayer d'y aller.

9 Merci beaucoup.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Soyez prudent.

11 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

12 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
13 étrangère va être reprise à 2 heures.

14 --- L'audience est suspendue à 12 h 26

15 --- La séance est reprise à 14 h 00

16 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

17 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
18 étrangère a repris.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon après-midi.

20 Alors, nous recevons les soumissions de
21 clôture. Je crois que j'ai raison cette fois-ci que c'est
22 Me Leblanc qui passe en premier.

23 Je vous invite, Maitre Leblanc.

24 --- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me CHRISTIAN LEBLANC:

25 **Me CHRISTIAN LEBLANC:** Commissaire et
26 collègues, merci encore de nous donner l'occasion de
27 participer dans les audiences de la semaine.

28 Nous reconnaissons que la Commission fera

1 face à des défis et des enjeux par rapport à l'équilibre
2 entre la confidentialité de certains renseignements et la
3 transparence souhaitée.

4 Toutefois, nous croyons que vous devrez
5 insister et constamment avoir à l'esprit le fait qu'il faut
6 maximiser la transparence, pas seulement dans votre rapport
7 final, mais à mesure du déroulement des audiences.

8 Et pourquoi? Pourquoi? C'est parce que le
9 travail de la Commission et ses audiences vont donner un
10 portrait plus complet au grand public canadien à ce qui est
11 arrivé en matière d'ingérence étrangère dans nos élections.

12 La Cour suprême l'a si bien dit. L'énoncé est
13 un peu long, et je vais vous lire un extrait de *Westray*, une
14 décision de la Cour suprême. Un accident dans une mine,
15 enquête publique a suivi, et la Cour suprême a dit ceci au
16 sujet de l'importance d'une commission d'enquête publique :

17 « L'une des fonctions primaires des
18 enquêtes primaires (sic), c'est de
19 trouver les faits. Souvent, ces
20 enquêtes sont convoquées à la suite
21 du choc du grand public ou un
22 désillusionnement ou du scepticisme
23 pour découvrir la vérité.

24 Plus tard:

25 À des moments de questionnement du
26 public, du stress et préoccupations,
27 ces commissions fournissent les
28 moyens pour que les Canadiens soient

1 mis au courant des conditions
2 pertinentes à un problème
3 communautaire inquiétant et de faire
4 partie des recommandations qui visent
5 à régler ce problème. Le statut et le
6 respect du public pour le ou la
7 commissaire et la nature publique et
8 ouverte des audiences aident à
9 restaurer la confiance du public non
10 seulement dans les institutions ou la
11 situation sur laquelle porte
12 l'enquête, mais aussi dans le
13 processus du gouvernement dans son
14 ensemble. C'est un excellent moyen,
15 donc, d'éclairer et d'éduquer les
16 membres du grand public concernés. »

17 Ensuite, ça cite le juge Grange qui présidait
18 une enquête dans la mort d'un enfant dans l'Hôpital de
19 Toronto pour les enfants, et l'extrait de la décision à
20 Westray (sic) reproduit cette citation de la juge Grange :

21 « Je me rappelle, et je pensais de
22 façon égoïste, une fois que tous les
23 preuves [...] et je voulais simplement
24 convaincre la Commissaire qui, après
25 tout, a éventuellement écrit le
26 rapport. Mais j'ai rapidement
27 découvert qu'elle était mon erreur.
28 Ce ne sont pas simplement des

1 enquêtes, ce sont des enquêtes
2 publiques, et je me suis alors rendu
3 compte qu'il y avait un autre but à
4 ces enquêtes, but aussi important que
5 la solution apportée par un homme au
6 ministère : savoir éclairer le
7 public. Parce que simplement
8 présenter les preuves au grand
9 public, preuves qui normalement ne
10 sont données qu'en privé, ont servi à
11 cette fin. Le public a un intérêt
12 particulier, a le droit de savoir, et
13 a le droit de former sa propre
14 opinion à mesure que l'enquête se
15 déroule. »

16 Alors, je crois que c'est un énoncé très
17 approprié pour la présente commission. Conséquemment, vous
18 devrez constamment insister et contester, je le crois, avec
19 tout le respect que je dois au gouvernement, tout réflexe du
20 gouvernement de garder confidentiel certaines de ces pensées
21 que la Commission croit qu'il n'y a pas besoin de secret pour
22 ces informations-là dont vous disposez.

23 Vous avez entendu monsieur Fadden, chef du
24 SCRS, dire qu'il y avait de la place pour que vous exerciez
25 de la pression. Et monsieur Vigneault hier a apporté des
26 nuances, mais tous les autres ont dit qu'il y avait une
27 tendance à l'utilisation exagérée du secret pour protéger
28 l'information. Et le directeur Vigneault a admis que dans le

1 document, parfois ce n'est qu'une seule phrase qui est
2 secrète, mais tout le document est classé et classifié
3 secret. Je crois que l'exercice de caviardage sera très
4 important.

5 Et j'étais très heureux d'entendre le
6 ministre LeBlanc ce matin dire qu'ils feraient le travail,
7 nonobstant la lettre, et que plus est, le temps ne sera pas
8 une excuse. Je paraphrase ce que le ministre a dit, que le
9 temps ne servirait pas d'excuse pour ne pas faire ce travail.

10 Des sommaires, donc, joueront un rôle
11 important. On a vu qu'il y a 20 ans dans l'enquête Arar, il y
12 a eu des difficultés avec ces sommaires. Tous les témoins ont
13 dit qu'ils étaient engagés à cet effet, qu'ils coopéreraient,
14 qu'ils feraient de leur meilleur pour produire les sommaires.
15 Je crois que la Commission doit également insister là-dessus.
16 Donc, en bref, vous devez exiger la reddition de comptes.

17 Le but de cette semaine était de nous assurer
18 de poser le fondement sur ce sur quoi la Commission peut
19 s'attendre. Je crois que ç'a été bien fait et par la
20 Commission et par les panélistes dans leurs témoignages, et
21 tout le monde a dit qu'ils feraient de leur mieux pour
22 coopérer à cette fin.

23 Maintenant, dans les semaines et les mois, ce
24 sera le temps pour eux de livrer la marchandise, et la
25 Commission, je crois, a tous les éléments nécessaires pour
26 insister pour qu'ils livrent dans les faits.

27 Nous avons vu dans le rapport MC-2, « Contrer
28 une menace en évolution », que la meilleure défense contre

1 l'ingérence étrangère dans nos élections, ou l'ingérence
2 étrangère quelconque, c'est « d'équiper – citation – avec la
3 connaissance ». Et c'est une citation. Le directeur
4 Vigneault, monsieur Rogers, et même le ministre jusqu'à un
5 certain point, ce matin ont dit que la présente Commission
6 était donc un forum excellent pour réaliser cette
7 rééducation. Donc, je vous incite fortement de ne pas passer
8 à côté de cette occasion et ainsi éclairer le sujet (sic) au
9 sujet de l'ingérence étrangère. Le public a besoin d'être
10 rassuré, a besoin de savoir sur ce sujet fort important
11 affectant la démocratie au pays.

12 Je termine en disant que nous sommes ici pour
13 aider. Si jamais la Commission croit que nous pouvons le
14 faire, nous serons toujours prêts et à la disposition des
15 avocats de la Commission et, bien sûr, de vous, Madame Hogue,
16 Madame la Commissaire.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Monsieur Leblanc.

18 John Mather pour le centre Centre for Free
19 Expression. À vous.

20 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me JOHN MATHER:**

21 **M. JOHN MATHER:** Merci, Madame la Commissaire
22 et bonjour.

23 J'aimerais débiter en disant que le Centre
24 for Free Expression endosse tout ce que mon ami Leblanc a
25 dit. C'est assez apparent que nos opinions sur le sujet sont
26 assez semblables.

27 Alors, merci encore une fois de nous donner
28 l'occasion de participer dans cette phase de l'enquête.

1 Je ne vous parlerai pas beaucoup au sujet de
2 maximiser la transparence, vous en avez entendu beaucoup
3 parler, mais je voudrais faire d'abord un point :
4 l'importance de la transparence, c'est pas simplement la
5 résilience et la protection des Canadiens, choses
6 importantes, mais ce n'est pas la seule raison.

7 Le public a un droit fondamental de savoir si
8 et comment ces élections ont pu être compromises. Si elles
9 n'ont pas été compromises, quelle information est disponible
10 pour montrer que des allégations de compromis ne sont pas
11 vraies ou sont incorrectes, inexactes. Le public a le droit
12 de savoir si des États étrangers ont engagé dans des dons [...] s'ils ont agi contre l'intérêt du pays.

14 Et monsieur LeBlanc a fait la faveur de lire
15 à vous de la cause *Westray*, décision de la Cour suprême, et
16 les principes énoncés par lui sont très importants et
17 devraient être présents à l'esprit lorsqu'on considère les
18 soumissions.

19 Le commissaire O'Connor dans la cause *Arar* a
20 adopté aussi cette partie de la décision *Westray* et a dit :
21 « Aussi import... », il a noté que :

22 « Son rapport et l'exposition
23 publique des faits permettront au
24 public de faire sa propre évaluation
25 avec le temps. »

26 Ça, c'était du rapport O'Connor.

27 Donc, mon Centre encourage la Commission de
28 faire tous efforts nécessaires pour assurer que les Canadiens

1 aient l'information nécessaire leur permettant ainsi qu'à
2 vous d'évaluer ce qui s'est produit.

3 Réaliser le mandat de la transparence
4 maximale exige un examen profond. Vous aviez entendu parler
5 de la culture sur la surprotection, vous avez entendu parler
6 de la Commission Arar, et cet examen profond exige que la
7 Commission conteste certaines des notions mises de l'avant
8 par le gouvernement. Vous serez peut-être d'accord avec le
9 gouvernement sur certaines de ces positions, mais elles
10 doivent être examinées de façon profonde.

11 Trois exemples me viennent à l'esprit en
12 vertu des arguments présentés cette semaine, des arguments
13 qui pourraient être utilisés pour permettre une culture de
14 protection excessive, par exemple l'effet mosaïque, comment
15 un seul élément d'information semble innocent de son côté,
16 mais qui peut permettre avec d'autres informations de mettre
17 en jeu, en danger la sécurité publique. Je vois qu'on abuse
18 de l'argument ici.

19 L'idée que l'intelligence ouverte pourrait
20 parfois être classifiée. Bon, franchement, je crois que la
21 Commission peut apprécier et comprendra pourquoi le grand
22 public ne peut pas comprendre... pourquoi un simple individu ne
23 comprend pas pourquoi on classifierait l'information
24 publique.

25 Et la dernière idée, c'est que la venue de
26 l'intelligence artificielle dans un certain sens donne lieu à
27 moins de transparence de la part du gouvernement à cause des
28 capacités d'étrangers d'agréger l'information et de la

1 traiter.

2 Vous serez peut-être d'accord avec une partie
3 de ces arguments, mais ils doivent être rigoureusement
4 considérés et examinés.

5 À cet effet, j'aimerais ajouter que non
6 seulement la Commission doit-elle résister, comme le dirait
7 monsieur Fadden, mais la Commission doit démontrer au grand
8 public qu'elle a résisté ou qu'elle a été satisfaite que ce
9 n'était pas nécessaire dans l'instance.

10 Il est important pour la présente Commission,
11 pour le gouvernement et pour le grand public que les
12 Canadiens aient confiance dans le processus, et ça, c'est se
13 limiter à en savoir le plus possible. Comme l'ont dit nos
14 soumissions, on a reconnu que la présente semaine était une
15 mesure importante à cet égard.

16 Malgré les efforts de la Commission, la
17 Commission ne réussira peut-être pas à forcer le gouvernement
18 à divulguer tout ce que la Commission croit devoir être
19 divulgué, et lorsque cela se produit, la Commission devrait
20 l'exprimer haut et clair, en autant qu'ils puissent le faire.
21 Dans peut-être le cas qu'elle ne peut pas révéler les détails
22 de leur insatisfaction, mais ils peuvent quand même
23 l'exprimer.

24 De façon semblable, la Commission devrait
25 également expliquer quand elle est d'accord avec le
26 gouvernement du Canada, pourquoi certaines informations
27 devraient être protégées et de le faire de son mieux, de
28 façon intelligible. Et ça, ce n'est pas un commentaire sur

1 vous là, ou de la Commission, c'est un commentaire sur la
2 confidentialité dans les questions de sécurité nationale qui
3 sont vagues et difficiles à comprendre par le grand public et
4 la Commission devrait de son mieux expliquer comment on peut
5 comprendre certaines informations et pourquoi certaines
6 informations ne sont pas disponibles.

7 Nous allons fournir plus d'informations
8 détaillées dans notre soumission de clôture et de critiques
9 plus complètes et écrites, mais nous voulons signaler
10 maintenant que nous aimerions que la Commission considère
11 sérieusement le fait de nommer un défenseur de la
12 transparence tant juridique ou, comme monsieur Fadden l'a
13 dit, du point de vue d'expertise, peut-être un fonctionnaire
14 à la retraite ou quelqu'un qui peut contester des faits sous-
15 jacents si nécessaire.

16 Avant de terminer, je peux vous dire qu'en
17 faisant cette soumission, nous ne suggérons pas que votre
18 équipe est inapte, incapable, n'a pas l'expertise nécessaire
19 ou n'est pas assez indépendante pour faire tout cela. Vous
20 l'êtes, vous avez toutes ces caractéristiques, mais avoir une
21 voix séparée dans la salle peut ajouter de la crédibilité
22 dans la salle et ultimement, Madame la Commissaire, si vous
23 vous trouvez en désaccord avec le gouvernement du Canada au
24 sujet de ce qui doit être divulgué, le fait d'avoir une voix
25 indépendante peut vous aider si cela se produit.

26 Personne ici ne veut que vous soyez en
27 désaccord avec le gouvernement du Canada et, pour le moment,
28 nous allons accepter que c'est bien l'intention du

1 gouvernement, mais vous ne pouvez pas mettre de côté la
2 possibilité que cela puisse s'avérer.

3 Ma toute dernière remarque, c'est pour le
4 gouvernement du Canada, à savoir : les fonctionnaires et les
5 ministres qui ont comparu cette semaine ont dit les bonnes
6 paroles quant à leur engagement à travailler au processus,
7 mais ultimement ils seront jugés par les mesures qu'ils
8 auront prises, leurs actes, et il incombe au gouvernement en
9 convoquant une enquête publique, un processus public de tout
10 faire ce qu'ils peuvent pour s'assurer que tout est public,
11 sinon ils veul miner le processus même qu'ils ont créé.

12 Merci beaucoup.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Hannah Taylor?

14 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me HANNAH TAYLOR:**

15 **Me HANNAH TAYLOR:** (Non interprété) [14.14.35
16 à 14.15.10]

17 ...des représentants auprès de la Commission
18 auprès du gouvernement. (Non interprété) [14.15.12 à
19 14.15.51]...

20 ...une certaine latitude. On nous a dit que,
21 même dans certains cas, la divulgation peut renforcer la
22 sécurité nationale, en particulier lorsqu'il s'agit des
23 risques de cybersécurité. Donc, il faut établir un équilibre
24 entre les préoccupations liées à la sécurité nationale et
25 l'intérêt du public.

26 Le professeur Michael Nesbitt a parlé du
27 mandat de la Commission et a déterminé les principes sous-
28 jacents liés à l'intérêt du public. Dans le mandat de la

1 Commission, la protection des membres des communautés de la
2 diaspora et une priorité. Nous avons entendu parler de cela
3 lors des audiences de la Commission.

4 Les intérêts en matière de sécurité nationale
5 des communautés de la diaspora ainsi que leurs capacités à se
6 protéger doivent être traités comme un aspect essentiel dans
7 les décisions de divulgation au public et la Commission et le
8 gouvernement doivent trouver à cet égard un équilibre.

9 Les menaces qui pèsent sur la diaspora sont
10 souvent graves et les attaques venues de l'étranger ont
11 parfois abouti à des préjudices graves, à des décès, non
12 seulement pour les personnes visées, mais aussi pour leurs
13 familles, et à moins que les membres de ces communautés ne
14 soient au courant des menaces qui pèsent sur elles, elles ne
15 peuvent pas prendre des mesures pour se protéger elles-mêmes
16 ou leur parenté au Canada ou à l'étranger.

17 Nous avons entendu parler du rôle que peut
18 jouer la Commission pour protéger les communautés visées par
19 ces menaces. La Commission a l'occasion d'améliorer la prise
20 de conscience parmi les communautés de la diaspora. La
21 Commission peut le faire en demandant au gouvernement de
22 rendre publiques des informations qui aident les communautés
23 visées à comprendre les menaces d'ingérence étrangère qui les
24 visent.

25 La Commission ferait ainsi de son mieux pour
26 trouver un équilibre entre les obligations en matière de
27 sécurité nationale et la protection des membres de la
28 diaspora.

1 L'ingérence étrangère est multiforme. Nous
2 avons demandé à la Commission de tenir compte des formes
3 variées qui visent les communautés de la diaspora et la
4 Commission doit divulguer à la diaspora les informations
5 nécessaires pour qu'elle puisse prendre des précautions,
6 qu'elle puisse se protéger.

7 Plus les connaissances des communautés de la
8 diaspora sont grandes, mieux elles seront en mesure de se
9 protéger.

10 Les informations classifiées, c'est-à-dire
11 les schémas de comportement d'entités étrangères, y compris
12 les pressions sur leurs relations à l'étranger, doivent être
13 incluses dans les résumés publics ou dans le rapport final de
14 la Commission. Dans la mesure du possible, le caviardage doit
15 être enlevé des documents qui intéressent la diaspora et il
16 faut les alerter des dangers qui pèsent sur elle afin qu'elle
17 puisse se protéger des menaces très réelles qui pèsent sur
18 les communautés de la diaspora au Canada.

19 Merci.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Jon Doody qui représente
21 le Congrès ukrainien du Canada.

22

23 **COMMISSIONER HOGUE:** Thank you.

24 And the next one is Jon Doody representing
25 the Ukrainian Canadian Congress.

26 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me JON DOODY:**

27 **Me JON DOODY:** Madame la Commissaire,
28 collègues, membres du public, je vous remercie de permettre à

1 mon organisation de prendre part à cette audience.

2 Après cette audience, le public est mieux
3 placé pour comprendre les difficultés liées au processus
4 suivi par la Commission. Nous avons entendu parler des
5 tensions entre la transparence, en particulier lorsqu'il
6 s'agit d'attaques contre notre démocratie et face aux
7 impératifs en matière de sécurité. Il n'y a pas de solution
8 facile. Le gouvernement du Canada a affirmé qu'il est prêt à
9 aider la Commission à s'acquitter de son mandat.

10 En dépit de certains caviardages dans les
11 documents, la Commission a accès à tous les documents sous
12 forme non caviardée. C'est rassurant de le savoir, mais il y
13 a une grande différence entre l'accès à l'information de la
14 part de la Commission et de la part du public. Il s'agit
15 d'une commission d'enquête chargée d'informer le public, ce
16 qui a un impact sur tous les Canadiens. La nature publique de
17 cette enquête doit exiger véritablement. Le public doit avoir
18 accès à autant d'informations que possible.

19 Nous invitons la Commission à faire pression
20 sur le gouvernement pour qu'il travaille avec la Commission.
21 Nous pensons que la Commission doit réclamer que la
22 divulgation d'informations soit aussi large que possible pour
23 faire en sorte que le public reçoive autant de renseignements
24 qu'il est possible en vertu de la loi, car la meilleure
25 défense contre l'ingérence étrangère, c'est un public éduqué
26 et informé. La capacité du public à prendre des décisions
27 éclairées dépend de la Commission et je suis certain que la
28 Commission prendra cette responsabilité au sérieux.

1 Nous invitons la Commission à envisager des
2 moyens favorisant la participation du public par
3 l'intermédiaire d'un *amicus* ou par d'autres voies. Il est
4 impératif que le public ait la capacité de participer à tous
5 les aspects du travail de la Commission. La Commission,
6 autant que possible, doit assurer la participation du public
7 à cette enquête.

8 Je demande à la Commission d'envisager
9 l'impact de l'ingérence étrangère sur tous les aspects de ses
10 travaux, en particulier lorsqu'il s'agit des communautés
11 particulièrement visées par l'ingérence étrangère.

12 La communauté ukrainienne se réjouit de
13 collaborer avec la Commission.

14 Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Sirois.

16 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Commissaire Hogue, merci
18 de permettre au RCDA de participer aux audiences de cette
19 semaine.

20 (Non interprété) [14.23.11] quelles sont les
21 informations qu'on doit divulguer au public. Cette discussion
22 a mis en relief l'impact disproportionné sur la diaspora;
23 deuxièmement, la nécessité de protéger les intérêts de cette
24 diaspora et l'importance critique de ces considérations pour
25 le mandat de la commission.

26 Les communautés de la diaspora se trouvent
27 souvent très vulnérables à l'égard de l'ingérence étrangère.
28 Comme nous l'a dit hier David Vigneault du Service canadien

1 du renseignement, il s'agit d'une attaque envers leurs
2 libertés civiles et leurs libertés.

3 Il est regrettable que les membres de la
4 diaspora n'aient pas été invités à en témoigner cette
5 semaine. Néanmoins, nous avons entendu dire que les membres
6 de la diaspora sont particulièrement visés par les menaces,
7 la manipulation et la coercition. Ainsi, leurs libertés
8 fondamentales sont mises à mal. Une telle ingérence est une
9 violation des droits de la personne et des valeurs
10 fondamentales du Canada, la liberté d'expression et la
11 participation politique. C'est aussi une attaque à la
12 participation égale, équitable au sein de la société
13 canadienne. Ces droits sont la pierre angulaire de toute
14 société démocratique.

15 Alors que l'État a un intérêt légitime dans
16 la sauvegarde de la sécurité nationale, il faut aussi trouver
17 un équilibre avec les droits et les intérêts du public et,
18 plus particulièrement, de la diaspora. Parfois, l'information
19 est tellement importante pour l'intérêt de la population
20 qu'elle doit être divulguée, nonobstant les impacts en
21 matière de sécurité nationale.

22 Cette semaine, la Commission devait favoriser
23 la transparence et la compréhension du public, mais les
24 membres de la diaspora n'ont pas été invités à témoigner et
25 les documents du gouvernement ne citent pas l'importance de
26 la transparence. Certes, il faut préserver la sécurité
27 nationale, mais comme l'a reconnu hier David Vigneault du
28 Service du renseignement, le caviardage permet de protéger la

1 sécurité. Il faut permettre aux citoyens de comprendre les
2 menaces et d'y réagir et de participer au processus
3 démocratique.

4 Notre système juridique a toujours mis
5 l'accent sur la nécessité de la transparence et de la
6 reddition de comptes, en particulier lorsque les libertés
7 civiles sont en jeu. Les enquêtes publiques du passé ont mis
8 l'accent sur la transparence des processus pour éduquer le
9 public sur des événements qui aboutissent à des problèmes de
10 société choquants qui sont au cœur de la présente enquête.

11 Les membres de la diaspora viennent au Canada
12 pour y trouver un refuge. Si la Commission les avait entendus
13 cette semaine, elle saurait que les élections démocratiques
14 sont un des fondements de notre société. On aurait pu
15 expliquer à la Commission que la confiance dans les processus
16 démocratiques est fondamentale pour les élections, car sans
17 cela, la confiance à l'égard du processus démocratique est
18 érodée. Le fait que les membres de la diaspora perdent
19 confiance dans les processus démocratiques peut être grave.
20 Les intérêts de la diaspora qui a besoin d'avoir accès à ces
21 informations sont importants.

22 En conclusion, Madame la Commissaire, cette
23 enquête donne une occasion de réaffirmer et de solidifier
24 l'engagement du Canada à l'égard des principes de la
25 démocratie, de la transparence et de la protection des
26 libertés civiles. Pour saisir cette opportunité, il faut
27 assurer une transparence maximale en tenant compte des
28 intérêts d'un segment de la population qui est le plus visé

1 par l'ingérence étrangère : la communauté de la diaspora.

2 L'intégrité de notre processus démocratique en dépend.

3 Merci.

4 **Me ERIN DANN:** Madame la Commissaire? Erin
5 Dann. Ah, excusez-moi.

6 Alors que les participants font leurs
7 observations finales, de la part de nos interprètes, nous
8 leur demandons de parler lentement, en particulier lorsqu'ils
9 lisent un texte préparé, il peut y avoir une tendance à
10 accélérer.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et s'il le faut, en fait,
12 j'ajouterais une minute aux cinq minutes prévues. Donc,
13 inutile d'accélérer.

14 Luc Boucher. Maitre Boucher pour le
15 Commissaire aux élections fédérales.

16 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me LUC BOUCHER:**

17 **Me LUC BOUCHER:** Donc, bon après-midi, Madame
18 la Commissaire, chers collègues.

19 Je me présente, Me Luc Boucher, je représente
20 les intérêts du Bureau de la commissaire aux élections
21 fédérales devant cette Commission.

22 D'entrée de jeu, le Bureau de la commissaire
23 aux élections fédérales tient à vous remercier, Madame la
24 Commissaire – et je vais ralentir parce que je me rends
25 compte qu'en lisant, ça va trop vite –, ainsi que l'équipe
26 des avocats de la Commission d'avoir pris le temps d'exposer
27 d'importants enjeux liés à la divulgation dans la sphère
28 publique d'informations confidentielles et des impacts

1 potentiels liés à une divulgation impropre, inappropriée de
2 ces informations.

3 Nous prenons note des suggestions d'outils
4 disponibles au corps d'enquête, par exemple l'utilisation de
5 résumés afin de pallier cet obstacle et ainsi optimiser
6 l'accessibilité du public à l'information.

7 Nous saisissons l'opportunité que vous nous
8 offrez aujourd'hui pour exposer ce qui suit.

9 Le Bureau de la commissaire aux élections
10 fédérales est un organisme indépendant et impartial qui est
11 créé et régi par la *Loi électorale du Canada*. La commissaire
12 en poste, madame Caroline Simard, est chargée, entre autres
13 choses, de veiller à l'observation et au contrôle de la Loi
14 électorale du Canada.

15 Dans l'exercice de cette charge, la
16 commissaire mène des enquêtes relativement à des
17 contraventions possibles à la Loi et le fruit de ces enquêtes
18 peut résulter en dépôt d'accusations pénales, de conclusions
19 de transactions mieux connues sous « *compliance agreements* »,
20 des procès-verbaux prévoyant des sanctions administratives
21 pécuniaires, ou encore un engagement de la personne qui est
22 visée par l'enquête.

23 Mais qui dit enquête parle nécessairement de
24 cueillette d'informations et dont les sources, les méthodes
25 d'obtention, voire même l'information obtenue elle-même
26 peuvent être confidentielles et pour différents facteurs
27 justifiant cette confidentialité.

28 En sus des principes généraux de

1 confidentialité des renseignements discutés cette semaine, la
2 confidentialité des renseignements recueillis lors de
3 l'enquête de la commissaire est régie aussi par la *Loi*
4 *électorale du Canada*. Cette Loi contient des dispositions en
5 matière de confidentialité qui interdisent la commissaire et
6 son équipe de partager les détails liés au travail d'enquête
7 mené par eux.

8 Cette interdiction de communication inclut
9 spécifiquement des informations qui révèlent ou à partir
10 desquelles on pourrait en déduire le nom du plaignant, des
11 témoins, ainsi que de la personne dont la conduite fait
12 l'objet de l'enquête. Ce devoir de confidentialité est
13 justifié par divers facteurs, notamment la protection des
14 sources, le devoir de ne pas nuire à une enquête en cours,
15 mais il existe un facteur particulier justifiant ce devoir de
16 confidentialité et particulièrement applicable aux enquêtes
17 de la commissaire et qu'on ne peut ignorer dans l'instance :
18 la partisanerie.

19 En effet, de permettre la divulgation dans la
20 sphère publique d'une simple allégation à la commissaire dont
21 le fondement n'a pu être vérifié dument et minutieusement par
22 une enquête complète non seulement peut mettre en péril une
23 enquête en cours, mais elle a le potentiel d'entacher la
24 réputation et la carrière de celle-ci. Agir ainsi
25 transformerait le Bureau de la commissaire en un véhicule
26 propice à être utilisé à des fins partisans, ce qui est
27 contraire au mandat et objectif de la commissaire.

28 Conséquemment, ce devoir de confidentialité

1 ne peut être levé que dans certaines circonstances limitées
2 et identifiées à la *Loi électorale du Canada*, et c'est dans
3 le cadre de ces principes généraux et de ceux discutés par la
4 *Loi électorale du Canada* que le Bureau de la... dictés, c'est-
5 à-dire, par la *Loi électorale du Canada* que le Bureau de la
6 commissaire aux élections fédérales collabore et collaborera
7 avec cette Commission afin de faciliter son déroulement avec
8 toute la transparence possible.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Maitre Boucher.

10 Mark Polley representing Mr. Dong.

11 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me MARK POLLEY:**

12 **Me MARK POLLEY:** Bon après-midi, Madame la
13 Commissaire, et merci de nous donner l'occasion de prendre la
14 parole devant vous...

15 Comme vous le savez, monsieur Dong est membre
16 du Parlement pour la circonscription de Don Valley North, et
17 j'aimerais débiter avec un thème qui a été mentionné cette
18 semaine et qui est important de notre point de vue, et
19 j'interviens en faveur de monsieur Dong et de nous tous qui
20 sont ici, et c'est le thème que j'expliquerai dans les
21 paroles du professeur Leah West, qui a dit : « L'information
22 qui coule, du simple fait qu'elle ait coulé, ne signifie pas
23 qu'elle est véridique. ». Et ça, nous l'avons entendu et
24 répété à satiété cette semaine, ici et ailleurs.

25 Les informations qui coulent, les histoires,
26 expliquent un peu notre présence ici devant cette commission
27 qui a été convoquée à cause de cela, et très personnellement,
28 du point de vue de monsieur Dong, ils expliquent pourquoi lui

1 a demandé qualité. Comme vous le savez, il a été lui-même
2 victime d'une histoire en matière d'ingérence étrangère qui
3 s'est avérée complètement fausse.

4 Je reviendrai à cette histoire, mais le
5 contexte que nous avons entendu cette semaine parlant de
6 l'équilibre entre deux choses : d'une part, le besoin de
7 confidentialité, et de l'autre, le besoin de la Commission et
8 l'importance de la Commission de la plus grande transparence.
9 Et c'est utile, ce thème-là. Et nous nous joignons, nous, au
10 chœur des voix cherchant la transparence en vous incitant
11 d'exercer des pressions en sa faveur.

12 Comme je vous l'ai dit, c'est une raison très
13 personnelle pour monsieur Dong, et c'est important, et je
14 vous dirais même que c'est urgent, et la raison en est que
15 monsieur Dong a eu une carrière qui a été mise sur la touche
16 à cause de cela et sa femme également. C'est une personne qui
17 a passé sa vie dans le service public, toute sa vie adulte,
18 j'entends. Il a travaillé pour des élus avant de l'être lui-
19 même.

20 Il est ici, il est représenté par moi,
21 participant, donc, de la sorte avec l'accent et le désir de
22 réparer les sévices qui ont été portés à sa vie et à sa
23 carrière, et d'aider et de faire partie de ceux qui vous
24 aident à réaliser votre mission.

25 Donc, la communauté de la diaspora qui, pour
26 monsieur Dong, est un des rares membres du Parlement
27 d'ascendance chinoise et qui a émigré au Canada, les
28 histoires autour de lui ont créé un nuage de méfiance et de

1 questionnement de fidélité envers toute cette communauté.

2 Il y a des volontaires, comme vous le savez
3 tous, qui travaillent à des campagnes électorales. Il y a des
4 « travaux » (sic) qui travaillent très fort à la campagne
5 pour faire élire monsieur Dong et d'autres, il y a des
6 travailleurs qui ont travaillé à (inaudible) qui sont très
7 fiers de leur travail. Ils ont pu s'assurer que les règles
8 dont le ministre LeBlanc nous a parlé ont été respectées pour
9 s'assurer que les règles de financement électoral sont
10 respectées, et que tout est vérifié, et que la campagne est
11 menée correctement et tout ça. Ces gens aussi sont affectés
12 par les histoires comme celles qui ont affectées monsieur
13 Dong lui-même.

14 Il y a aussi la famille de monsieur Dong.
15 Comme vous pouvez vous imaginer, l'histoire comme celui-ci,
16 lorsqu'il reçoit des menaces, ça affecte toute sa famille et
17 ils en subissent les conséquences.

18 Ce qui est peut-être le plus important pour
19 le travail de votre commission, Madame, il y a ses
20 commettants et les électeurs, en règle générale. Ces
21 personnes, eh bien, leur vote a été remis en question par ces
22 histoires.

23 Avec tout cela, Madame la Commissaire,
24 monsieur Dong appuie complètement ce désir de transparence
25 pour essayer de régler les problèmes et réparer les sévices
26 qu'il a subis. Je vous dis cela sachant quels sont les défis
27 qui ont été mentionnés. L'un, c'est le temps, c'est
28 certainement là une des choses les plus difficiles que vous

1 et les membres du personnel devez affronter, c'est comment
2 mener cette enquête, comment réaliser une certaine
3 transparence, comment aller en profondeur autant qu'il se
4 faut dans le temps imparti, je le reconnais, mais je vous
5 incite quand même... et vous incite quand même comme d'autres à
6 aller pousser vers l'avant. Et monsieur Dong, bien sûr,
7 participera.

8 Et le dernier point que je veux toucher est
9 une circonstance inhabituelle du travail de cette commission,
10 à savoir : le rapporteur spécial, monsieur Johnston, a
11 produit un rapport sur le sujet. Comme vous le savez, Madame
12 la Commissaire, monsieur Johnston a pu examiner les documents
13 secrets, de les examiner en profondeur sans aucun caviardage,
14 il a eu les cotes de sécurité nécessaires, et ce qui est très
15 important, et nous l'avons vu dans son examen, il a tiré deux
16 conclusions que je veux souligner.

17 L'une, c'est qu'il n'y a aucune raison de
18 remettre en question les résultats des élections de 2019 et
19 celles de 2021. Et la deuxième, par rapport à une autre
20 allégation, celle qui vise plus spécifiquement monsieur Dong
21 qu'il a trouvé que les allégations à son égard étaient tout
22 simplement fausses.

23 Voilà. Donc, en parlant de monsieur Dong,
24 voilà ce qui représente les dommages, les torts faits à cause
25 de la situation dans laquelle nous sommes qui, jusqu'à un
26 certain point, est en rapport avec cette notion de manque de
27 transparence. Il y a un climat de crainte, de suspicion, et
28 parfois cela donne lieu à des histoires complètement fausses.

1 Je vous dis cela sans exprimer le moindre
2 doute sur l'importance de ces enjeux. Monsieur Dong et nous
3 qui parlons pour lui aujourd'hui, sommes tout à fait en
4 accord avec l'importance de la présente Commission et que
5 vous découvriez les tentatives d'inférer avec les processus
6 d'institutions démocratiques du Canada, tout à fait. Mais au
7 final...

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il va falloir conclure
9 maintenant.

10 **Me MARK POLLEY:** Au final, donc – et je
11 conclus –, nous sommes d'accord que la lumière du soleil est
12 le meilleur désinfectant, et nous vous incitons à trouver des
13 conclusions définitives lorsqu'il s'agit de refuser la
14 transparence. C'est pour ça que monsieur Dong a voté pour une
15 enquête publique dans la Chambre et pourquoi, encore une
16 fois, nous ferons tout ce que nous pouvons pour collaborer et
17 vous aider à réaliser votre mandat par la transparence.

18 Merci.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître Gib van Ert, vous
20 parlez pour Michael Chong.

21 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES M. GIB van ERT:**

22 **Me GIB van ERT:** Madame la Commissaire,
23 d'emblée, les audiences de cette semaine, vous avez dit que
24 certains membres du Parlement ont affirmé publiquement
25 qu'eux-mêmes ont été ciblés par de l'ingérence étrangère et
26 qu'on ne leur a pas fait savoir cela de façon opportune par
27 les autorités canadiennes. Mon client a été encouragé du fait
28 que vous avez mis l'accent sur cet aspect de votre travail

1 dès le début de la Commission.

2 Les audiences cette semaine visent autre
3 chose, c'est le défi d'équilibrer le besoin sans conteste de
4 sécurité nationale et de confidentialité avec notre
5 appréciation croissante d'un autre besoin, celui d'augmenter
6 la résilience du pays contre l'ingérence étrangère par une
7 certaine mesure de transparence et de sensibilisation du
8 public.

9 Dans leur preuve, les témoins experts que
10 vous avez entendus vous ont dit clairement que la protection
11 du Canada de l'ingérence de nos adversaires exige une
12 vigilance constante de la part de nos élus et de nos
13 fonctionnaires.

14 Monsieur Chong est arrivé ici avec un respect
15 profond pour le travail fait par nos agences de sécurité
16 nationale pour protéger le pays, pour être à la hauteur des
17 promesses faites à nos alliés. La preuve entendue à ce jour
18 rend... conforte la confiance... la confiance de monsieur Chong
19 dans nos établissements de sécurité.

20 Mais quelque chose n'a pas bien fonctionné
21 malgré l'expertise et le dévouement de la communauté du
22 renseignement et de sécurité nationale. Monsieur Chong et sa
23 famille ont été exposés à des menaces de coercition par des
24 officiels de la République populaire et des agents qui
25 opèrent ici même au pays. D'autres députés ont également été
26 ciblés, et presque tout ce que nous savons de ces événements
27 a été mis à jour non pas par des séances de sensibilisation
28 comme « celui » que l'on peut dire a eu lieu cette semaine,

1 ou des énoncés de ministres ou d'autres fonctionnaires, ou
2 des témoignages devant des audiences parlementaires, non,
3 presque tout ce que nous savons maintenant vient de rapports
4 de journaux basés sur des sources dans le monde du
5 renseignement.

6 Alors, cette Commission, c'est une occasion
7 pour le public canadien de comprendre la portée de
8 l'ingérence étrangère dans ce pays, et je souligne, une
9 compréhension de la part du public. Mais ce n'est pas
10 suffisant que ce soit simplement la Commission et ses avocats
11 qui l'apprennent et qui rédigent dans une annexe
12 confidentielle un rapport que le public ne verra jamais. Il
13 faut que le public qui a une responsabilité dans notre
14 démocratie de juger les décisions prises par les ministres.

15 Monsieur Chong comprend très bien qu'une
16 grande partie du travail que vous devez faire se déroulera à
17 nécessairement huis clos, il le comprend, mais nous vous
18 demandons que vous vous souveniez toujours de l'objectif de
19 la confidentialité aux fins de sécurité nationale qui vise à
20 protéger des renseignements pour éviter des préjudices au
21 Canada, mais (non interprété)...

22 Le fait de savoir si le gouvernement n'a pas
23 suffisamment protégé monsieur Chong ou ses amis, ou la
24 diaspora, ou des députés, voilà des questions que la
25 Commission peut étudier en public en faisant appel à des
26 témoins, en examinant des documents et en publiant des
27 conclusions.

28 Les témoins que vous avez entendus ont parlé

1 des allégations excessives, car ce pays est moins transparent
2 en matière de sécurité que nos alliés américains, australiens
3 ou britanniques. Cela devrait vous faire réfléchir, Madame la
4 Commissaire. (Non interprété)... « il ne faut pas être plus
5 catholique que le pape ».

6 Au cours des prochaines audiences, le Canada
7 devrait résister à la divulgation et parfois ce sera
8 justifié. Nous savons que c'est du travail difficile, et il
9 faut protéger certains renseignements, mais lorsque le Canada
10 formulera ses observations, nous vous demandons, Madame la
11 Commissaire, de vous demander, « est-ce vraiment nécessaire
12 pour préserver l'intérêt national ou est-ce qu'on me demande
13 de protéger quelque chose d'autre? »

14 Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Choudhry qui
16 représente Jenny Kwan.

17 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES Me SUJIT CHOUDHRY:**

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire, le
19 député Kwan vous remercie... ou la députée Kwan vous remercie
20 de lui donner qualité pour agir et se réjouit de vous aider
21 dans votre tâche ardue.

22 Dans la conciliation de la sécurité nationale
23 et de la transparence, nous pensons qu'il y a un certain
24 nombre d'éléments à prendre en compte. Tout d'abord, nous
25 sommes ici à cause d'allégations qui touchent au cœur de
26 l'intégrité du processus parlementaire de la démocratie
27 canadienne. Ces allégations sont connues de tous ici dans
28 cette salle, je ne vais pas les répéter. Ces allégations

1 fournissent le contexte dans lequel la Commission doit
2 concilier l'intérêt du public et la sécurité nationale.

3 On sait aussi que la députée ou le député
4 Kwan, la députée Chong et l'ancien député O'Toole ont été la
5 cible d'ingérence étrangère et n'étaient pas au courant
6 jusqu'à mai 2023.

7 Ces questions ne pourraient pas être plus
8 graves. Leur importance dépasse le résultat des élections
9 dans toutes circonscriptions ou le nombre de sièges à la
10 Chambre des communes, car cela touche la démocratie
11 canadienne, la liberté et le système multipartite. À cause de
12 l'objet de cette enquête, une transparence maximale est
13 nécessaire.

14 Deuxièmement, une transparence maximale est
15 impérative à cause des processus qui ont précédé celui-là.
16 Comme vous le savez, la Commission a été créée suite à la
17 controverse à propos du rapport spécial. Il faut reconnaître
18 que ce processus était entaché... ce processus a échoué. Il a
19 échoué à cause d'un manque de transparence, car ce processus
20 n'était pas assez transparent et le rapporteur spécial s'est
21 opposé à la création d'une commission d'enquête qui aurait
22 accru la transparence.

23 Le gouvernement, les partis d'opposition et
24 la diaspora ont affirmé que la transparence était essentielle
25 et pas optionnelle. La Commission doit tirer des
26 enseignements de la situation à l'égard du rapporteur spécial
27 pour assurer la transparence.

28 Troisièmement, la diaspora réclame une

1 transparence maximale, car la diaspora est particulièrement
2 menacée par l'ingérence étrangère. Elle appelle de ses vœux
3 la Commission, car elle est particulièrement menacée, Madame
4 Kwan est particulièrement menacée à cause de ses origines
5 chinoises.

6 La diaspora fait confiance à la transparence
7 du processus démocratique canadien et fait confiance au
8 gouvernement pour pouvoir participer à la vie démocratique
9 sans crainte. La démocratie repose sur la confiance. Il faut
10 créer un cercle vertueux qui renforce cette confiance. Un
11 manque de confiance dans l'intégrité de la démocratie risque
12 de créer un cercle vicieux néfaste pour la confiance.

13 La confiance à l'égard de la démocratie est
14 fragile. Comme on le voit dans le monde entier, une fois que
15 le public a perdu confiance dans la démocratie, elle est très
16 difficile à rétablir. On ne peut pas tenir cela pour acquis,
17 cette démocratie est fragile. Le Canada n'est pas à l'abri de
18 cela.

19 Quatrièmement, l'histoire nous enseigne que
20 les gouvernements ont tendance à invoquer de façon excessive
21 la protection de la sécurité. Cette semaine, nous avons parlé
22 de l'affaire Arar, le contexte était très différent, mais
23 l'équilibre entre la transparence et la confidentialité à des
24 fins de sécurité nationale se trouvait au cœur du débat. Si
25 le gouvernement avait pris d'autres mesures, la transparence
26 en aurait été accrue.

27 L'histoire ne se répète pas, mais elle rime,
28 Madame la Commissaire. Le risque d'un recours excessif à ces

1 arguments existe encore. La Commission doit y prêter
2 attention à cause de ce qui s'est passé lors de l'enquête
3 Arar.

4 Cinquièmement, une enquête publique peut
5 utiliser des processus beaucoup plus créatifs. Dans l'enquête
6 Arar, on a recouru à un *amicus curiae* pour la première fois
7 dans le contexte canadien et c'est devenu un élément
8 essentiel de la pratique du droit public au Canada. Cette
9 procédure devrait être considérée par la Commission.

10 La Commission devrait être transparente, mais
11 elle devrait aussi élargir la portée de la participation
12 autant que possible. Cette semaine, on suppose qu'il y a deux
13 options : des audiences publiques ou des audiences à huis
14 clos avec le gouvernement et les avocats de la Commission.
15 Nous proposons une voie intermédiaire pour protéger l'intérêt
16 des parties en cause. La Commission pourrait leur accorder
17 certains droits de participation.

18 Merci.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je crois que maintenant
20 c'est Michael Wilson qui représente le Parti conservateur qui
21 va témoigner sur Zoom.

22 On ne vous entend pas. Est-ce que le micro
23 est allumé? Est-ce qu'on peut vous l'allumer?

24 **Me MICHAEL WILSON:** Est-ce que vous
25 m'entendez?

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ah! OK.

27 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me MICHAEL WILSON:**

28 **Me MICHAEL WILSON:** Je suis Michael Wilson et

1 je suis l'avocat du Parti conservateur du Canada.

2 Je serai bref, car vous avez déjà entendu un
3 certain nombre d'intervenants ce matin qui demandaient un
4 processus ouvert et transparent. Nous sommes d'accord avec
5 les observations faites ce matin, en particulier par le
6 Centre pour la libre expression.

7 Dans une démocratie, l'ouverture et la
8 transparence sont le mode de défaut, c'est ce que nous avons
9 entendu dire mercredi lors des audiences. Et par défaut, la
10 Commission et le gouvernement doivent pouvoir démontrer qu'il
11 est possible de divulguer autant d'informations que possible.
12 La Commission devrait tenir compte de ces principes avant
13 d'invoquer la confidentialité que réclame le gouvernement à
14 des fins de sécurité nationale.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 Thomas Jarmyn, je crois qu'il sera encore sur
17 Zoom.

18 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me THOMAS JARMYN:**

19 **Me THOMAS JARMYN:** Merci. Je vous remercie de
20 cette occasion d'intervenir devant la Commission et je vous
21 remercie, ainsi que votre personnel, de votre travail.

22 L'ingérence étrangère est un processus qui
23 permet d'améliorer notre compréhension de l'ingérence
24 étrangère et de renforcer notre démocratie.

25 Il est clair qu'il y a... qu'un certain nombre
26 de pays se sont efforcés d'améliorer la transparence
27 démocratique, mais comment trouver un équilibre entre la
28 transparence et la sécurité nationale qui sont dans l'intérêt

1 du public. Les concepts évoqués par la professeure West sont
2 utiles.

3 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète regrette, mais
4 elle entend assez mal.

5 **Me THOMAS JARMYN:** [...] Il est très possible
6 que certaines informations soient rendues publiques sans
7 mettre en péril les sources et sans révéler des opérations en
8 cours. Ce sont les conseils et les conclusions qui sont
9 générés par suite de ces opérations qui sont importantes.

10 Donc, à propos des opérations, nous
11 préconisons le recours à des résumés, une fois que la
12 Commission aura examiné les dossiers, mais cela peut aider
13 les Canadiens à comprendre ce qui se passe, mais je crois que
14 la transparence et la divulgation doivent être le mode de
15 défaut. Je parle du gouvernement, y compris toutes les
16 infrastructures des élections, que font ces structures face à
17 l'information. Par exemple, est-ce que, dans le cadre d'une
18 enquête, est-ce que la collecte de l'information est
19 suffisamment vaste? Est-ce que la commissaire aura accès à
20 des informations recueillies par le commissaire aux
21 élections? [...]

22 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète regrette, mais le
23 son est déformé, elle entend très mal.

24 **Me THOMAS JARMYN:** [...] Est-ce que l'importance
25 accordée à la période de cinq semaines a permis de répondre
26 aux menaces pesant sur notre processus démocratique?

27 En 2021, le Service canadien de sécurité a
28 fait une demande qu'on n'a pas examinée. Ces questions

1 méritent d'être examinées et pour assurer la confiance du
2 public, il faut faire preuve d'une transparence maximale.

3 Monsieur O'Toole soumet, donc, qu'une
4 approche sur la classification qui est basée sur des
5 sommaires et une distinction des (inaudible) de base, et la
6 divulgation avec un minimum de caviardage sur comment le
7 gouvernement a répondu aux conseils reçus est le meilleur
8 service que, Madame la Commissaire, vous pourriez faire à la
9 fois pour le Canada et pour nos processus démocratiques.

10 Merci beaucoup de m'avoir accordé ce temps de
11 parole.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci à vous, Monsieur
13 Jarmyn.

14 Maitre Wilson représentant la Société
15 Churchill.

16 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me MALLIHA WILSON:**

17 **Me MALLIHA WILSON:** Merci, Madame la
18 Commissaire, de me donner l'occasion de prendre la parole.
19 C'est très apprécié.

20 Je prends la parole ici pour la Société
21 Churchill pour l'avancement de la démocratie. Selon le nom,
22 vous comprendrez que nous sommes intéressés à l'avancement de
23 principes démocratiques.

24 Je vais répondre aux enjeux qui ont été
25 soulevés cette semaine, une ou deux d'entre « elles ». L'un,
26 c'est la question de l'intérêt public de la divulgation de
27 certaines informations par opposition à la protection en
28 vertu de la sécurité nationale; et deuxièmement, c'est les

1 techniques comme les rédactions des sommaires... le caviardage
2 des sommaires et les réunions à huis clos qui seront
3 utilisées par la Commission pour réaliser cet équilibre.

4 J'aimerais vous dire, bon, je suis allée un
5 peu plus profondément que quelqu'un d'autre.

6 La Commission Arar nous a donné un bon survol
7 des défis qui peuvent exister quand on traite de ce genre
8 d'enjeux et toutes les tentatives qui ont été faites
9 d'obtenir de l'information du gouvernement. Il serait naïf de
10 penser que beaucoup a changé dans ce gouvernement qui garde
11 jalousement son information.

12 Est-ce que tout d'un coup il va devenir tout
13 à fait ouvert et transparent? Je ne pense pas que c'est mal
14 motivé, mais c'est simplement un comportement acquis, et no
15 pense que pour bien faire son travail, il faut sauvegarder
16 cette information. Et l'intérêt du public a peut-être changé
17 pour avoir un plus grand intérêt à avoir accès à cette
18 information.

19 À cet égard, Madame la Commissaire, je vous
20 incite à faire ce que le juge O'Connor a fait en nommant un
21 *amicus curiae*. Le rôle du conseil de la Commission est bien
22 différent du rôle joué par monsieur Ron Atkey comme *amicus*
23 *curiae* lors de l'enquête Arar, c'était plus un rôle de
24 pousser et tirer, et cetera, et ç'a été nécessaire à ce
25 moment-là. Et c'est une suggestion seulement que je vous fais
26 maintenant à l'effet que ça peut être nécessaire maintenant,
27 et donc, une chose à garder à l'esprit.

28 Donc, on parle de transparence dans les

1 procédures, ainsi que les méthodes utilisées pour la
2 production de documents, et c'est par l'*amicus* qu'on peut
3 obtenir plus de renseignements à cet égard.

4 Mais cela devient beaucoup plus important
5 quand on songe à l'intérêt que les groupes de diaspora ont
6 dans la présente audience, et ça, c'est différent d'autres
7 enquêtes publiques antérieures. C'est un nouvel élément ici
8 que vos procédures doivent aborder. Nous incitons donc la
9 Commission d'assurer dans la mesure du possible que
10 l'information en rapport avec des menaces crédibles, qu'elle
11 soit rendue possible aux personnes affectées et groupes de la
12 diaspora, et qu'en même temps, nous incitons la Commission à
13 encourager la divulgation d'informations confidentielles pour
14 ne pas mettre à plus grand risque des personnes ou des
15 groupes.

16 Bon, il s'agit, bien sûr, d'une tâche
17 délicate qui demande une certaine expertise, mais si vous
18 regardez... considéré comment ç'a été fait lors de l'enquête
19 Arar pour ce qui est des questions que l'information devrait
20 être divulguée et si c'était toute l'information, il y a eu
21 un processus de contre-interrogatoires pour vérifier la
22 qualité des preuves.

23 Mais la deuxième partie, c'est que le juge
24 O'Connor a eu quelques difficultés avec la durée de temps
25 nécessaire pour mener à bien toute cette lourde tâche. Il a
26 suggéré... la suggestion que nous mettons de l'avant, c'est
27 qu'il y ait un processus de résolution, un processus de
28 règlement des différends, tel que la nomination d'un juge de

1 la Cour fédérale pour ne traiter qu'avec les enjeux de
2 divulgation de la Commission sur la base de sommaires, donc
3 qu'on ne soit pas obligé de lancer un processus tout à fait
4 depuis le début à cause du court laps de temps, donc un
5 processus de sommaires. Ç'a déjà été utilisé, peut-être pas
6 dans les enquêtes comme celle-ci, mais dans d'autres
7 procédures où la rapidité des procédures comptait.

8 La Société a aussi des préoccupations au
9 sujet des audiences à huis clos. C'est un outil, et il est
10 fréquemment utilisé, mais ça devrait être équilibré contre
11 les audiences ouvertes, qui est censé être la règle générale
12 et c'est donc appelé « réunions ouvertes », et de devoir
13 faire appel à de nombreuses séances à huis clos de la façon
14 proposée est un peu problématique.

15 Nous incitons la Commission à respecter
16 l'esprit du principe de tribunal ouvert, cela contribue à la
17 confiance, on le sait, et notamment puisque l'on traite avec
18 des groupes de la diaspora et de nouveaux Canadiens, et
19 cetera, et c'est très important, donc.

20 Aussi, le principe de tribunal ouvert peut
21 être utilisé quand même de façon à protéger la
22 confidentialité avec des variations. Ça ne veut pas dire que
23 tous entendent tout tout le temps, mais sans devoir faire
24 appel à des séances à huis clos comme on trouve dans un
25 tribunal pénal.

26 Finalement, nous comprenons que l'ingérence
27 étrangère est un domaine complexe et que la désinformation et
28 tout cela, avec les ambiguïtés et autres difficultés

1 présentées par la technologie, nous comprenons que votre
2 tâche est très difficile, mais nous souhaitons une résolution
3 rapide des questions de la divulgation et que les preuves
4 soient véritablement mises en évidence, et je parle des
5 preuves des services de sécurité, et nous serons heureux de
6 vous aider.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Madame Wilson.

8 Daniel Stanton maintenant, Daniel Stanton
9 pour la Société Pillar.

10 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR M. DANIEL STANTON:**

11 **M. DANIEL STANTON:** Bon après-midi, Madame la
12 Commissaire.

13 La Société Pillar est impressionnée par la
14 qualité d'ouverture des panélistes et leur succès à
15 démystifier certains aspects du travail de sécurité
16 nationale, notamment les défis de déclassification et de
17 divulgation de l'information.

18 Nos collègues qui ont participé à la
19 Commission et les panélistes experts comprennent qu'il faut
20 trouver cette zone de confort entre une menace aux sources,
21 et cetera, et la tendance réflexe de tout garder secret.

22 Dans un article publié cette semaine dans la
23 revue *Foreign Affairs*, le directeur de la CIA, William Burns,
24 parle longuement :

25 « La déclassification stratégique :
26 publication publique de certains
27 secrets pour tirer l'herbe en dessous
28 des pieds des rivaux comme la Russie

1 et aider les alliés comme
2 l'Ukraine. »

3 Regardons donc notre exercice de
4 déclassification comme simplement plus que de la transparence
5 pour les Canadiens, mais comme un outil efficace pour contrer
6 l'ingérence étrangère de nos adversaires.

7 Nous croyons que des sommaires stratégiques
8 des rapports caviardés sont peut-être l'outil le plus
9 efficace pour trouver cet équilibre entre le maintien de la
10 sécurité nationale et l'éducation des Canadiens au sujet de
11 cette menace à la sécurité nationale qui est exhaustive et
12 persistante. Même si certains éléments ne doivent pas être
13 déclassifiés, c'est des renseignements et non des preuves, et
14 c'est ouvert à une vaste gamme de fausses interprétations.

15 Alors que les cyniques peuvent questionner
16 l'intégrité des sommaires exécutifs, le mandat de la
17 [Commission] donc ici n'est pas de gagner les tenants de
18 terrains de conspiration. (Non interprété)

19 Nous avons entendu cette semaine au sujet des
20 rapports par des tiers, et des Cinq Yeux, dont on nous dit
21 suivre ces procédures très attentivement. L'Alliance des Cinq
22 Yeux a enduré des menaces existentielles de Kim Philby
23 jusqu'à Edward Snowden. C'est l'alliance la plus résiliente
24 de 12 alliances de renseignement avec lesquelles nous
25 travaillons très étroitement depuis des décennies. Les Cinq
26 Yeux ne sont pas comme d'autres choses quelqu'un qui regarde
27 ces procédures avec une grosse préocc... une grande
28 préoccupation. Les enquêtes d'ingérence étrangère ne sont pas

1 des opérations de contre-espionnage et n'impliquent pas des
2 professionnels des services de renseignement. Connaissant la
3 nature des enquêtes sur l'ingérence étrangère au Canada, nous
4 doutons qu'il y a beaucoup d'informations en provenance de
5 tiers dans les rapports. Ça peut corroborer ou être
6 tangentiel à une enquête, mais tout tiers qui est un élément
7 fondamental pour un cas peut être examiné *ex parte* ou peut-
8 être simplement « excis » du régime exécutif.

9 Et merci beaucoup.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

11 Monsieur Poziomka pour Democracy Watch. Vous
12 êtes sur Zoom, Monsieur?

13 **Me WADE POZIOMKA:** Oui. (Non interprété)

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mon micro est maintenant
15 ouvert. Oui, tout à fait.

16 **Me WADE POZIOMKA:** Merci.

17 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me WADE POZIOMKA:**

18 **Me WADE POZIOMKA:** Bon après-midi, Madame la
19 Commissaire, personnel de la Commission et membres du public.

20 Je suis Wade Poziomka, je suis le conseil
21 pour Democracy Watch. Je vais parler brièvement.

22 Nous avons entendu plusieurs fois que
23 l'énoncé de Brandeis, c'est l'article 1913 de la Cour suprême
24 des États-Unis et qui dit que :

25 « Publicité est un remède pour les
26 maladies 'sociaux'. La lumière du
27 soleil est le meilleur des
28 désinfectants, et la lumière

1 électrique, le policier le
2 meilleur. »

3 Alors que la commissaire et son conseil ont
4 des cotes de sécurité les plus hautes et ont été donnés des
5 versions non caviardées de tous les documents du SCRS et
6 autres, certains documents fournis à la Commission sont
7 caviardés sur la base de la confiance du Canada. La
8 Commission devra donc faire face à un défi continu concernant
9 l'information qu'ils pourront même invoquer, sans parler de
10 la divulguer, pendant ces audiences ou dans son rapport.

11 La Democracy Watch est préoccupée que la
12 Commission n'aura peut-être pas toute l'information
13 nécessaire pour déterminer que l'information a été fournie
14 aux institutions du gouvernement, y compris le Cabinet et les
15 responsables du gouvernement, ce qui comprend le premier
16 ministre et les ministres du Cabinet, au sujet de l'ingérence
17 étrangère à partir de 2015, ni de pouvoir déterminer
18 (inaudible) quel élément d'information a été fourni à ces
19 institutions, ni savoir quelles décisions et mesures ces
20 personnes ou institutions ont prises après avoir reçu ces
21 éléments d'information.

22 Conséquemment, étant donné que la Commission
23 n'a pas accès à des versions complètes de certains documents,
24 car on a invoqué la confiance du Cabinet, alors ils ne
25 pourront peut-être pas jeter la lumière sur certains
26 éléments. La position de Democracy Watch, c'est que la
27 Commission n'aura peut-être pas le choix de considérer dans
28 son rapport qu'ils sont incapables de tirer des conclusions

1 concernant les faits de ce qui est arrivé depuis 2015 et
2 peut-être rendre clairement que les restrictions sur
3 l'information communiquée à la Commission et l'information
4 qu'ils peuvent divulguer au public aussi signifie que les
5 faits ne peuvent pas être établis. Nous espérons que ça ne se
6 produise pas.

7 En réponse à une question que nous avons
8 déposée il y a quelques jours, nous avons reçu une
9 confirmation aujourd'hui, la confirmation que le Bureau du
10 Conseil privé a fourni à la Commission des versions
11 caviardées de certains documents qui n'avaient pas été
12 fournis au rapporteur spécial au printemps dernier, et nous
13 avons entendu le ministre LeBlanc dire que la Commission peut
14 demander que le Bureau du Conseil privé et le Cabinet pour
15 leur céder la version non caviardée de ces documents du
16 Cabinet.

17 Nous incitons la Commission de demander les
18 versions non caviardées de ces documents du Cabinet et aussi
19 de demander que le Bureau du Conseil privé fournisse une
20 explication écrite à la Commission de pourquoi les données et
21 documents ont été donnés avec caviardage et aussi pourquoi
22 des versions non caviardées n'ont pas été rendues disponibles
23 au rapporteur spécial.

24 Nous incitons également la Commission de
25 rendre publique la réponse du Bureau du Conseil privé à ces
26 deux questions dès la réception. Il est important que le
27 public ait une réponse à ces deux questions et la Commission
28 doit devoir au moins avoir des versions non caviardées de

1 tous les documents de tous les établissements et officiels du
2 gouvernement pour que la Commission soit en mesure de
3 compléter son mandat.

4 Merci beaucoup pour l'occasion de parler
5 devant vous, Madame la Commissaire.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci à vous.

7 Le gouvernement du Canada. Monsieur Brucker,
8 hein? Brucker?

9 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Non, Gregory
10 Tzemenakis. Bon après-midi, Madame la Commissaire, collègues.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ah, je me suis trompée,
12 mais je ferai mieux la prochaine fois.

13 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** C'est un bon nom grec.

14 **--- REPRÉSENTATIONS FINALES PAR Me GREGORY TZEMENAKIS:**

15 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** La menace d'ingérence
16 étrangère dans les processus électoraux du Canada est réelle,
17 évolutive, et augmente par sa portée et son contenu. Pour
18 lutter contre cette menace, toute la société doit se
19 mobiliser.

20 Les Canadiens doivent être sensibilisés à la
21 menace dans le but d'accroître leur résilience. À cette fin,
22 nous devons travailler ensemble pour renforcer nos
23 institutions démocratiques.

24 (Non interprété) [15.15.56] ...la résilience
25 est démontrée par les instances de cette commission. Cette
26 commission a pour mandat d'accroître la transparence tout en
27 s'efforçant d'assurer une divulgation dans les intérêts du
28 Canada et de ses alliés.

1 Comme le directeur du Service et le ministre
2 l'ont noté, il est d'autant plus dans l'intérêt public
3 d'assurer que nos agences de sécurité et de renseignement
4 peuvent continuer à s'acquitter de leurs fonctions. Par
5 exemple, nous ne devons pas dévoiler les sources, les
6 méthodes d'enquête et l'information reçue de nos partenaires
7 étrangers.

8 Nous ne pouvons pas directement ni
9 indirectement porter atteinte à la capacité du Canada de
10 lutter contre l'ingérence étrangère. Il n'y a pas besoin de
11 dichotomie entre la transparence et la protection de
12 l'information à des fins de sécurité nationale. Nous devons
13 reconnaître que le public a un intérêt à la protection de ces
14 renseignements et que la protection de l'intérêt public
15 comprend aussi la protection des droits à la vie privée et
16 l'accès à l'information.

17 This week we heard -- pardon.

18 Cette semaine on a entendu que le
19 gouvernement a été critiqué pour avoir surclassifié et trop
20 caviardé de l'information.

21 Je voudrais vous rappeler que monsieur Dan
22 Rogers (non interprété) [15.17.47]... et le gouvernement ont
23 noté qu'il y a eu une ouverture des sources d'information de
24 la part du gouvernement. Ceci est dû en grande partie à une
25 multiplication des poursuites et grâce aussi à l'action
26 d'organismes d'examen, par exemple l'Agence chargée de
27 réviser les procédures en matière de sécurité nationale (non
28 interprété) [15.18.25]...

1 La question dont vous êtes saisie cette
2 semaine, c'est comment concilier ces intérêts, quelles sont
3 les possibilités. Le gouvernement du Canada pense qu'il ne
4 s'agit pas de dire que les affaires suivent leur cours. Le
5 gouvernement du Canada veut davantage ce mobiliser dans le
6 processus avec la Commission pour utiliser le temps qui lui
7 est imparti afin de diffuser autant d'informations que
8 possible tout en préservant la sécurité nationale.

9 Le gouvernement propose donc :

10 De continuer à donner à la Commission toutes
11 les informations pertinentes, classifiées et non classifiées;

12 Deuxièmement, de favoriser la divulgation,
13 c'est-à-dire œuvrer avec la Commission pour s'assurer que les
14 informations qu'elle juge pertinent de divulguer peuvent être
15 partagées publiquement;

16 Troisièmement, choisir un groupe de documents
17 sélectionnés qui feront l'objet d'un caviardage;

18 Tenir des audiences à huis clos qui
19 aboutiront à un résumé. Lorsque ces audiences sont
20 nécessaires, le gouvernement s'engage à travailler avec la
21 Commission pour fournir des résumés publics, comme il l'a
22 fait pour les entrevues préalables aux audiences de la
23 Commission;

24 Il peut y avoir des questions des parties
25 prenantes; certaines questions devraient être posées par la
26 commissaire aux témoins.

27 Le gouvernement convient que lorsque l'accès
28 à l'information du public est limité, le public doit être

1 convaincu qu'il existe un processus transparent que vous
2 dirigez qui examine les questions tout en préservant la
3 sécurité nationale. La Commission est tout à fait à même de
4 s'acquitter de ce mandat.

5 Je voudrais répéter ce qu'a dit le ministre
6 LeBlanc. Les Canadiens peuvent être assurés que les questions
7 qu'aura la Commission en matière de confidentialité aux fins
8 de sécurité nationale seront prises très au sérieux par le
9 gouvernement du Canada qui s'engage à travailler avec la
10 Commission.

11 Au final, le gouvernement s'engage
12 fondamentalement à préserver l'intégrité du processus
13 électoral et des institutions démocratiques du Canada, ainsi
14 que l'exigence de transparence pour préserver la confiance
15 des Canadiens à l'égard de la bureaucratie.

16 Merci.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, avant de clore
18 cette semaine, je veux remercier tous les participants et à
19 tous les avocats de la Commission et autres employés de la
20 Commission pour tout le travail qui a été fait cette semaine,
21 mais ainsi que, et je tiens à le souligner, le ton des
22 échanges qui a été extrêmement respectueux et cordial. Je
23 pense c'est un très bon départ en termes de... en fonction de
24 ce qui nous attend, et je veux le souligner parce que ce
25 n'est pas toujours le cas.

26 Alors, merci beaucoup à tous.

27 (Non interprété) [15.22.19] ...toutes et tous
28 dans un très proche avenir.

1 Alors, je vous souhaite une bonne fin de
2 semaine.

3 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

4 Cette séance de la Commission sur
5 l'interférence étrangère est levée.

6 --- L'audience est suspendue à 15 h 23

7

8 **C E R T I F I C A T I O N**

9

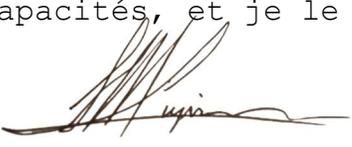
10 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
11 hereby certify the foregoing pages to be an accurate
12 transcription of my notes/records to the best of my skill and
13 ability, and I so swear.

14

15 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officiel,
16 certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
17 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
18 capacités, et je le jure.

19

20



21

Sandrine Marineau-Lupien

22

23

24

25

26

27

28